

# SOMMAIRE

---

## **I - LA FONDATION DU BOCAGE : UNE PAGE D'HISTOIRE ----- p4**

- Une histoire sociale locale
- La mission actuelle

## **II - PRESENTATION DE LA MAISON D'ENFANTS DU BOCAGE ----- p6**

## **III - - LA CHARTE ETHIQUE DES MAISONS D'ENFANTS DU RESEAU DON BOSCO ----- p7**

## **IV - VALEURS ET REPERES PEDAGOGIQUES----- p8**

## **V - LE CADRE LEGISLATIF DE NOTRE ACTION----- p11**

- Habilitation
- Financement

## **VI - NOS MISSIONS DE REFERENCE ----- p13**

- Les missions principales
- Les missions d'action sociale et médico-sociale
- Les droits des usagers au regard de la loi du 2janvier 2002
- Nos différentes fonctions
- Les aptitudes et compétences requises

## **VII - LA POPULATION ACCUEILLIE ET SES CARACTERISTIQUES---- p16**

- La population accueillie
- Ses caractéristiques

## **VIII - QUELQUES CHIFFRES PORTANT SUR L'ADMISSION----- P17**

## **IX - ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT ----- p20**

- LES MODALITES D'ACCUEIL
- L'INTERNAT
- LE SERVICE D'HEBERGEMENT EXTERNALISE
- L'ACCUEIL DE JOUR: EMERGENCE, ESPACE TREMPLIN

- LES ACTIVITES EDUCATIVES ET CULTURELLES
- LES SUPPORTS D'EXPRESSION
- LES EQUIPEMENTS
- UN LIEU D'ACCUEIL DE STAGIAIRES ET D'OUVERTURE

## **X - LES ORIENTATIONS DE NOTRE ACCOMPAGNEMENT -----p28**

- La qualité de l'accueil
- La création d'un lien de confiance
- La prise en compte de l'histoire et des potentialités de chacun
- L'association et la participation active
- L'institution comme espace de découverte

## **XI - NOS MODES D'ACCOMPAGNEMENT----- p28**

- Le quotidien et la vie collective
- La dimension scolaire et professionnelle
- Les activités périscolaires
- Les relais extérieurs
- La collaboration avec les familles

## **XII - NOS SUPPORTS A L'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF----- p31**

- Le travail en équipe
- Les outils de la loi du 2 janvier 2002

## **XIII - L'ENCADREMENT ET LES EQUIPES ----- p35**

- LE PERSONNEL DE L'ETABLISSEMENT
- L'EQUIPE MEDICO-SOCIALE
- L'EQUIPE DE DIRECTION
- LE POLE TECHNIQUE
- LES AUTRES PERSONNELS

## **XIV - LE DISPOSITIF D'EVALUATION ----- p40**

- LES REUNIONS
- LES ECRITS PROFESSIONNELS
- LA FORMATION DES PERSONNELS
- LE TRAVAIL AVEC LES PARTENAIRES EXTERIEURS
- L'EVALUATION INTERNE ET EXTERNE

## **XV - PERSPECTIVES 2012-2017 ----- p45**

- Collaboration avec les services communs à la MECS et aux lycées
- Organisation des week-ends, des vacances et de l'été
- Collaboration entre équipes et pluridisciplinarité
- Réseau de partenaires
- Violence et maltraitance
- Prise en compte du soin

## **ANNEXES ----- p50**

# I - LA FONDATION DU BOCAGE : UNE PAGE D'HISTOIRE

## 1. Une histoire sociale locale

**En 1867**, le Chanoine Camille Costa de Beauregard crée l'orphelinat du Bocage pour recueillir les enfants dont les familles sont décimées par l'épidémie de choléra qui sévit dans les faubourgs de Chambéry. C'est en 1879, après une rencontre à Turin avec Don Jean Bosco, qu'il adopte des méthodes éducatives et d'enseignement innovantes pour l'époque. Face aux jeunes souffrant de difficultés sociales ou familiales, il répond par une action éducative et professionnelle leur donnant « le goût de devenir des hommes, conscients de leur dignité et de leur mission dans le monde ».

**En 1910**, date de sa mort, son œuvre est poursuivie par son neveu, le Père Ernest Costa de Beauregard.

**En 1954**, la congrégation des Salésiens de Don Bosco hérite de la mission éducative et s'installe au Bocage.

**En 1981**, pour assurer la pérennité de son action, l'établissement devient une fondation reconnue d'utilité publique, comprenant une Maison d'enfants à Caractère Social et un lycée horticole.

**DE 2001 à 2004**, une importante rénovation des locaux est entreprise afin de moderniser les équipements et d'améliorer les conditions d'accueil.

**En 2006**, la réalisation du projet de fusion avec le lycée des Charmilles élargit le périmètre d'intervention de la Fondation.

## 2. La mission actuelle

Aujourd'hui, la Fondation réunit 120 salariés et son action se concrétise autour de trois pôles:

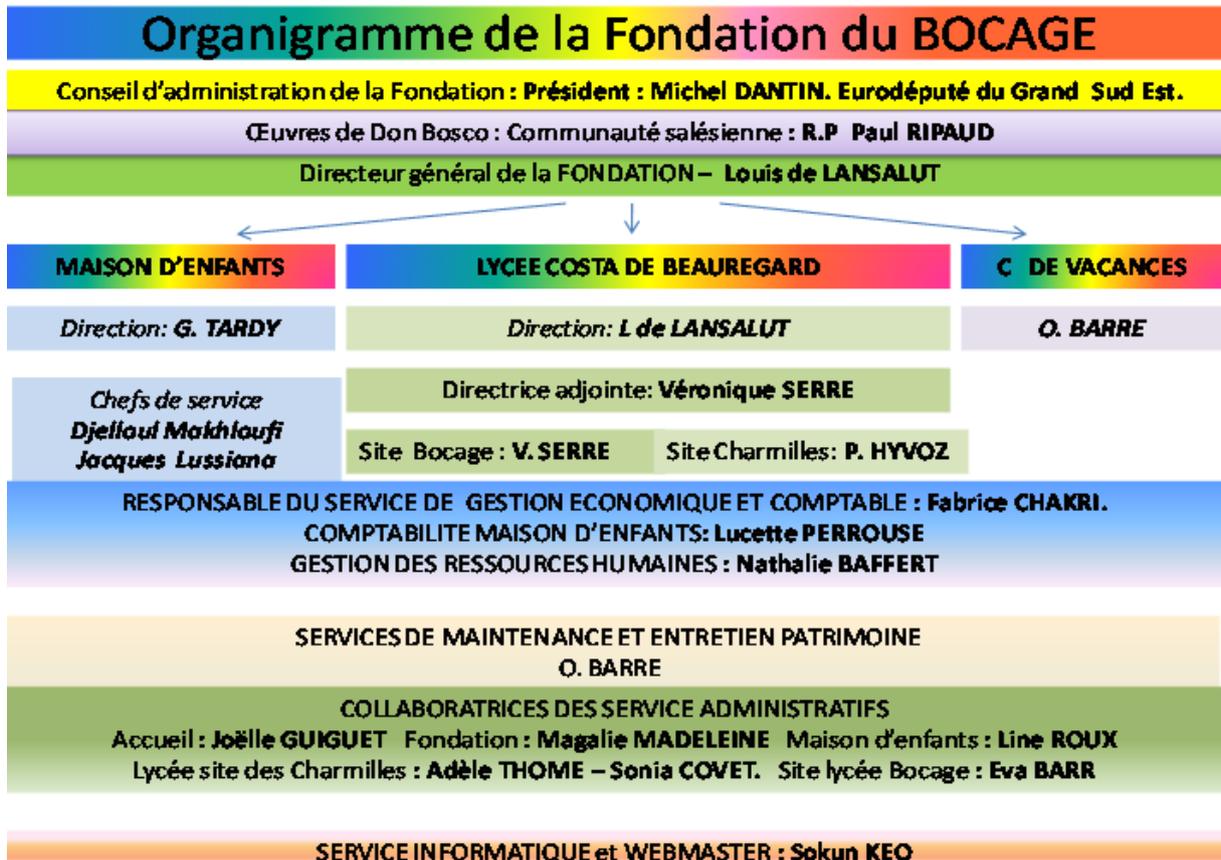
- **un lycée professionnel agricole (Lycée Costa de Beauregard)**, accueillant 400 élèves sur 2 sites et préparant d'une part aux métiers de la floriculture et des espaces verts ; d'autre part aux métiers de l'aide à la personne (CAPA, BEPA, BAC PRO, BTS, LICENCE PRO),
- **une Maison d'Enfants à Caractère Social** accueillant 78 garçons et filles de 6 à 21 ans,
- **des centres de vacances** (La Féclaz-Savoie, Bormes les Mimosas-Var) d'une capacité de 150 lits, dont la location en gestion libre permet à des collectivités de disposer de lieux de séjour.

Par ailleurs, **l'association des anciens du Bocage** regroupe depuis plusieurs décennies les anciens usagers et amis. Une revue trimestrielle diffusée à 1200 personnes permet d'entretenir un réseau de solidarité de proximité.

Notre établissement s'inscrit donc dans le cadre de cette Fondation, dirigée par un Directeur Général et un Conseil d'administration. Sous la présidence de Michel DANTIN, il se compose de 12 membres de la société civile et décide de toutes les orientations de la Fondation.



**LA FONDATION DU BOCAGE, AU COEUR DE CHAMBERY - VUE AERIENNE**



## II - PRESENTATION DE LA MAISON D'ENFANTS DU BOCAGE

Situé au cœur de la ville, notre établissement accueille des **enfants et adolescents de 6 à 21 ans** présentant des difficultés sociales et familiales.

Au total, 78 jeunes nous sont confiés à la suite d'une décision administrative ou judiciaire. En fonction de leurs besoins et en accord avec nos partenaires (Conseil Général, Juge des Enfants), ils sont répartis dans nos différents services :

- **internat** (51 places),
- **hébergement externalisé** (19 places)
- **accueil de jour** (8 places).

Cette diversité nous permet de leur proposer un accompagnement éducatif adapté à leur âge, leur rythme et leurs singularités.

Pour tout renseignement, les personnels administratifs et l'équipe cadres restent à la disposition des usagers et des partenaires : vous trouverez leurs coordonnées ci-dessous.

### CONTACTS

Accueil téléphonique 5 jours/7 de 8h à 12h et de 14h à 17h au **04 79 33 22 09**

Adresse email : [mecs@fondation-du-bocage.org](mailto:mecs@fondation-du-bocage.org)

**Pour joindre directement les membres de l'équipe cadres :**

<b>Directeur</b> <b>Gabriel TARDY</b>	<b>04 79 33 22 09</b> <b>06 86 84 70 78</b>	<a href="mailto:g.tardy@fondation-du-bocage.org">g.tardy@fondation-du-bocage.org</a>
<b>Chef de service:</b> <b>Jacques LUSSIANA</b>	<b>04 79 33 88 68</b> <b>06 81 33 24 16</b>	<a href="mailto:j.lussiana@fondation-du-bocage.org">j.lussiana@fondation-du-bocage.org</a>
<b>Chef de service:</b> <b>Djelloul MAKHLOUFI</b>	<b>04 79 33 88 54</b> <b>06 86 72 66 50</b>	<a href="mailto:d.makhloufi@fondation-du-bocage.org">d.makhloufi@fondation-du-bocage.org</a>
<b>Psychologue :</b> <b>Valérie LIMSINGER</b>	<b>04 79 33 88 66</b>	<a href="mailto:v.limsinger@fondation-du-bocage.org">v.limsinger@fondation-du-bocage.org</a>
<b>Psychologue :</b> <b>Valérie PEILLOT-GOUJON</b>	<b>04 79 33 88 65</b>	<a href="mailto:v.peillot-goujon@fondation-du-bocage.org">v.peillot-goujon@fondation-du-bocage.org</a>

# III - LA CHARTE ETHIQUE DES MAISONS D'ENFANTS DU RESEAU DON BOSCO

Faisant partie du réseau des Etablissements d'Action Sociale de l'association « Maisons Don Bosco », *la Maison d'Enfants du Bocage* a adopté la charte éthique de ce réseau, qui est annexée à chaque contrat de travail des salariés, et sur laquelle est fondée l'engagement des bénévoles.

## **Préambule**

L'association gérant des établissements ou services d'action sociale, ayant signé une convention de tutelle avec la Province salésienne de France, s'engage, en adoptant cette charte éthique, à assurer une mission de service public dans le respect de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, de la convention internationale des droits de l'enfant et des principes de la pédagogie de Don Bosco. Toutes les personnes qui œuvrent dans un tel établissement ou service appartenant au réseau des « Maisons Don Bosco » sont, quelle que soit leur fonction, membres à part entière de la communauté éducative. Elles sont invitées, dans le respect de cette charte, à s'impliquer dans la vie de l'établissement ou du service, dans la construction de la communauté éducative et dans la rencontre de chaque personne accueillie.

## **Première partie : le regard sur la personne**

*Article 1* : Toute personne accueillie est respectée dans sa dignité d'être humain, l'intégralité de son histoire personnelle étant prise en compte par l'établissement ou le service.

*Article 2* : Toute personne accueillie est appelée au développement intégral de ses compétences, que ce soit dans la dimension corporelle, intellectuelle, spirituelle, affective ou sociale.

*Article 3* : Toute personne accueillie est considérée comme actrice de son développement personnel, à la fois partenaire et destinataire de l'action éducative.

## **Deuxième partie : les exigences pour l'éducateur**

*Article 4* : Quelle que soit sa fonction dans l'établissement ou le service, l'adulte est situé dans une fonction éducative :

- a) appelé à cheminer auprès de la personne accueillie, en développant une qualité de présence et de rencontre ;
- b) soucieux d'instaurer une relation vraie et authentique avec chaque personne accueillie ;
- c) attentif à la qualité de la vie dans l'établissement et le service, en assurant une mission de protection et en s'investissant dans une dynamique de responsabilité.

## **Troisième partie : une pédagogie d'inspiration salésienne**

*Article 5* : Une pédagogie de la confiance :

Fondée sur la confiance, la relation établie avec chaque personne accueillie privilégie l'écoute et le dialogue. En suscitant l'adhésion, l'éducateur développe une approche préventive, acceptant la part de risque et d'incertitude.

*Article 6* : Une pédagogie de l'espérance

Par son regard empreint d'espérance, l'éducateur ne réduit jamais la personne à ses comportements du présent et la mobilise dans une dynamique de changement.

*Article 7* : Une pédagogie de l'alliance :

Positionné dans une relation de bonne distance et de bonne proximité, l'éducateur noue une alliance avec chaque personne confiée. En développant un climat de participation, chacun étant appelé à exercer des responsabilités, il fait alliance avec le groupe.

Installant un véritable esprit de partenariat, il crée les conditions de l'alliance avec les familles, ainsi qu'avec tous les autres acteurs éducatifs, institutionnels ou non.

## **Conclusion**

Par le respect de cette charte éthique, l'établissement ou le service d'action sociale a le souci de promouvoir une véritable citoyenneté, en éduquant à la liberté, au respect de l'égalité des droits de chacun et à la fraternité. Par une véritable attention portée aux exclus, l'établissement ou le service manifeste sa solidarité avec les personnes les plus en difficultés.

## **IV - VALEURS ET REPERES PEDAGOGIQUES**

***Par JM PETITCLERC, éducateur salésien, directeur de l'association Valdocco, auteur de nombreux ouvrages et conférencier.***

*« La pédagogie mise en œuvre est d'inspiration salésienne.*

*Par cette appellation, on désigne le courant inventé et expérimenté par Don Bosco (1815-1888), éducateur dans les faubourgs de Turin à l'heure de l'industrialisation.*

*A l'opposé des méthodes éducatives préconisées à l'époque, en particulier pour les jeunes dits difficiles ou délinquants, méthodes toutes basées sur la répression, où il s'agit de faire connaître la loi, et de sanctionner les écarts en rendant les punitions visibles pour qu'elles aient un caractère exemplaire, Jean Bosco inventa une méthode, tout en douceur et cordialité, la méthode préventive : être présent aux côtés du jeune, pour pouvoir le conseiller au moment où il pourrait basculer dans la déviance. La fonction essentielle de l'éducateur ne consiste plus alors en la surveillance, mais en la présence fondée sur la confiance et l'alliance.*

### **1 – Une pédagogie de la confiance**

*Sans confiance, pas d'éducation. Tel est le principe de base de l'éducation selon Don Bosco. Seule l'instauration de cette relation de confiance entre le jeune et l'éducateur permet de fonder l'autorité de ce dernier.*

*Tous les travaux actuels, menés sur le thème de la résilience, confirment que la capacité de changement d'un jeune est liée à la rencontre d'un adulte qui a su porter sur lui un regard de confiance, ne l'enfermant pas dans son passé.*

*Comment instaurer cette confiance ? Jean Bosco, loin de préconiser je ne sais quelle technique éducative, répond seulement « par l'affection ». Il est cet éducateur qui, au XIXe siècle, après tous les courants pédagogiques hyper-rationalisants du siècle des lumières, a réhabilité l'affectif dans la relation éducative. De toute façon, celui-ci est présent dans toute relation humaine. Alors, plutôt que le nier dans la relation éducative, il conseille à l'éducateur de le gérer, au service de l'instauration de la confiance. « Sans affection, pas de confiance, sans confiance, pas d'éducation ». Tel est, aujourd'hui comme hier, le meilleur résumé de la pensée éducative de Jean Bosco.*

*Une éducation fondée sur la confiance, c'est une éducation basée sur la raison. L'éducateur agit de manière raisonnable, toujours convaincu que le jeune est doué de raison, est capable de comprendre là où se trouve son intérêt. C'est sur cette conviction que repose le système préventif.*

*Quel que puisse être le comportement du jeune, aussi inadapté et stupide nous paraisse t-il de prime abord, le jeune a toujours ses raisons de l'adopter. Nous ne disons pas, bien sûr, qu'il a raison, car il peut se faire mal ou faire mal aux autres. Mais il a ses raisons.*

*Et tant que l'éducateur n'a pas décrypté ces raisons, c'est sa réponse qui risque d'être stupide, inadaptée ou déviante.*

*Une éducation fondée sur la confiance est basée sur une foi indéfectible en l'éducabilité du jeune, quelles que puissent être ses difficultés dans le présent.*

*Croire en le jeune, c'est accueillir chacun, quelles que puissent être ses difficultés, comme une chance de progression pour le groupe, et non comme un poids.*

*Car si l'on réfléchit bien, c'est toujours le jeune en difficulté qui fait progresser l'éducateur dans son art pédagogique : il l'oblige à se poser des questions, à se remettre en cause.*

## **2 – Une pédagogie de l'alliance**

*Dans un monde marqué par les dérives du vivre ensemble entre jeunes et la difficulté de la relation intergénérationnelle, Don Bosco préconise une pédagogie de l'alliance. Il ne s'agit pas de faire pour, mais avec le jeune, considéré non pas comme destinataire, mais comme partenaire de l'action éducative. « J'ai besoin que nous nous mettions d'accord » aimait-il dire lors de ses mots du soir. Tel est le secret d'une pédagogie fondée sur le respect des droits de l'enfant.*

*L'établissement de cette relation d'alliance avec le jeune nécessite un bon positionnement de la part de l'éducateur. Il doit être suffisamment proche pour ne pas être indifférent, et suffisamment distant pour ne pas être indifférencié.*

*L'art éducatif consiste essentiellement à trouver ce point de bonne distance et de bonne proximité avec le jeune. Mais une grande difficulté en éducation –voilà pourquoi celle-ci paraît relever chez Don Bosco beaucoup plus de l'art que de la science – c'est que ce point de bonne distance et de bonne proximité à établir avec les jeunes dépend de chacun d'eux.*

*Et rappelons que ce qui est important en termes d'éducation, - et c'est plus vrai encore pour les jeunes carencés sur le plan affectif – ce n'est pas l'intention que l'on porte au mot ou au geste, mais la manière dont celui-ci est perçu par l'enfant, ce qui nécessite toujours une grande prudence de la part de l'éducateur.*

*Jean Bosco aimait répéter à ses éducateurs : « Ce qui est important, ce n'est pas que les jeunes soient aimés, c'est qu'ils se sachent aimés ». Autrement dit, l'essentiel réside toujours dans la perception de l'enfant.*

*Ce grand éducateur nous est souvent représenté, dans l'imagerie populaire, sous les traits d'un funambule. Certes, cette image évoque le fait qu'à l'adolescence, le petit Jean aimait jouer au saltimbanque pour rassembler ses amis. Mais elle comporte une dimension plus symbolique : l'art d'éduquer, n'est ce pas un peu l'art du funambule ? savoir dire oui, mais aussi savoir dire non ; être suffisamment proche, mais aussi être suffisamment distant ; sécuriser, mais aussi responsabiliser. Tout est toujours question d'équilibre.*

*Il s'agit de faire alliance avec le jeune, mais aussi avec le groupe de jeunes. Vivre le groupe non pas comme un poids, mais comme une chance pour le processus de socialisation.*

*Face au groupe, l'éducateur a parfois tendance à ne percevoir seulement qu'une addition de relations individuelles, alors qu'il s'agit de jouer de l'interactivité des membres du groupe entre eux.*

*Jean Bosco, aux indéniables talents de comédien, savait se faire du groupe un allié. Et il savait voir dans la dynamique de groupe, non pas une pesanteur, mais un outil de développement de la responsabilité des uns vis-à-vis des autres.*

*Enfin, il s'agit également de construire l'alliance entre tous les adultes intervenant auprès du même jeune. Dans la dernière lettre qu'il envoya avant sa mort aux directeurs, Jean Bosco se montra très attentif à la qualité des liens entre membres de la communauté éducative. Le premier droit de l'enfant, c'est sans doute celui de la cohérence entre tous les adultes qui cheminent auprès de lui sur son itinéraire de croissance. Combien pouvons-nous souvent établir un lien entre le niveau de violence d'un enfant ou d'un adolescent et celui de l'incohérence des adultes qui l'accompagnent !*

### **3 - Prévention et régulation de la violence**

*Le problème souvent rencontré dans les services et structures accueillant des enfants et des adolescents en difficulté est celui de la gestion de la violence. Celle-ci peut être décodée :*

- *comme mode d'expression d'un mal-être, souvent utilisé par des jeunes éprouvant des difficultés à s'exprimer autrement ;*
- *comme mode d'affirmation de soi, souvent utilisé par des jeunes en situation d'échec ;*
- *comme mode d'action sur l'environnement, souvent utilisé par des jeunes ayant du mal à faire leur place.*

*Dans nos établissements, la prévention de la violence passe par l'attention accordée au développement de l'expression et à la valorisation de chaque jeune accueilli, les éducateurs étant habités par le souci de mettre en avant les talents et les compétences de chacun ;*

*La régulation passe quant à elle par l'application ferme d'un règlement intérieur, discuté avec chacun, impliquant la réparation en cas de dégradation et la mise à distance en cas d'agression de personnes. »*

## V - LE CADRE LEGISLATIF DE NOTRE ACTION

### 1) Habilitation

La Maison d'Enfants du Bocage est un établissement privé géré par la Fondation du Bocage, 339 rue Costa de Beauregard, à Chambéry.

Elle est habilitée à recevoir des mineurs et des jeunes majeurs, âgés de 6 à 21 ans, confiés aux Pôles Enfance, jeunesse, famille du Conseil Général. Elle dispose d'une habilitation justice au titre de la protection judiciaire de la jeunesse (placements directs) mais n'intervient pas dans le cadre de l'ordonnance 45 (mineurs délinquants).

L'établissement fait partie du réseau des MECS (maisons d'enfants à caractère social) de la Savoie, avec lesquelles elle développe des partenariats, adhérant notamment à la FASEAIH (Fédération des associations savoyardes des établissements de l'enfance inadaptée ou handicapée) ; il répond à une demande de placement et ses missions sont définies par les textes de loi suivants :

#### • L'article 375 du Code Civil :

Une mesure de placement peut être prise par l'autorité judiciaire " quand la santé, la sécurité, la moralité ou les conditions d'éducation d'un mineur sont compromises dans son milieu naturel ", dont la dernière rédaction remonte à la loi de 1970 sur l'autorité parentale.

#### • L'article L312-1 du Code de l'Action sociale et de la Famille :

« Les maisons d'enfants à caractère social sont des établissements destinés à accueillir des mineurs et des jeunes majeurs qui connaissent des difficultés sociales et familiales. Elles leur apportent, en lien avec leur famille, un soutien et un cadre matériel, éducatif et psychologique, favorables à l'épanouissement de leur personnalité et à leur insertion professionnelle. Elles pourvoient à l'ensemble des besoins des mineurs confiés et veillent à leur orientation en collaboration avec leur famille, leur représentant légal, les services de l'Aide Sociale à l'Enfance, de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et des juges pour enfants ».

#### • Le Chapitre IV du Titre II du Code de la Famille et de l'Aide Sociale :

L'action sociale en faveur de l'enfance et de la famille concerne notamment les mineurs placés hors du domicile parental sur une décision judiciaire (ordonnance de placement provisoire ou jugement) ou par décision administrative (un contrat d'accueil temporaire établi à la demande des parents par l'administration de l'Aide Sociale à l'Enfance, sous l'autorité du président du conseil général du domicile familial).

Ce chapitre signale les trois grands types de missions qui incombent à un établissement de la protection de l'enfance :

- la protection physique et morale, à travers notamment le lieu et l'action d'hébergement
- la prise en charge éducative et quotidienne
- la préparation d'un retour éventuel du mineur accueilli dans son milieu d'origine ou sa famille.

Parmi les autres textes réglementaires qui structurent les obligations de la Maison d'enfants du Bocage, il convient de citer :

• **la loi du 6 juin 1984** sur le droit des familles dans leur rapport avec les services chargés de la protection de l'enfance et le nouveau statut des pupilles de l'Etat.

• **la loi du 6 janvier 1986** dite loi particulière, portant répartition des compétences en matière sanitaire et sociale, dans le prolongement des textes généraux de la décentralisation.

- **la loi du 10 juillet 1989** induisant, dans le Code de la Famille et de l'Aide Sociale, des dispositions spécifiques à l'enfance maltraitée, réaffirmant la responsabilité du président du Conseil Général dans la mise en œuvre de ces missions.

- **la convention internationale des droits l'enfant du 20 novembre 1989** ratifiée par la France en 1990.

- **la loi du 8 janvier 1993** modifiant le code civil, relative à l'état civil, à la famille et aux droits de l'enfant.

- **la loi du 2 janvier 2002**, rénovant l'action sociale et médico-sociale, en réformant la loi n°75-535 du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales, transformant en profondeur les règles d'organisation et de fonctionnement des établissements et services sociaux et médico-sociaux, et prenant place dans le nouveau code de l'action sociale et des familles (CASF).

- **la loi du 5 mars 2007**, réformant la Protection de l'enfance.

L'établissement, à vocation départementale, est chargé d'assurer, au bénéfice des jeunes qui lui sont confiés :

- Dans le cadre d'une mesure de placement : les fonctions d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement socio-éducatif 365 jours par an, et 24h sur 24, sous la forme d'un hébergement collectif ou d'un hébergement externalisé (2 appartements collectifs et des studios) ;
- Dans le cadre d'un accueil de jour, une prise en charge par le service « Emergence » permettant une remobilisation scolaire.

La capacité globale de la Maison d'Enfants est fixée à **78 places** réparties comme suit :

- **51 places aux fins d'une prise en charge en hébergement collectif permanent, dont :**

- 36 places à l'établissement principal, 339 rue Costa de Beauregard à Chambéry,
- 15 places au Prieuré à La Motte Servolex ;
- 

- **19 places aux fins d'une prise en charge en hébergement externalisé** (sous la forme d'appartements et de studios)

- **12 places en accueil de jour – service « Emergence »** (dont 4 places réservées à des jeunes de l'hébergement collectif permanent déjà comptabilisées dans les 78 places), situé 339 rue Costa de Beauregard à Chambéry.

Le personnel de l'établissement est régi par la convention collective de l'enfance inadaptée du 15 mars 1966.

La Maison d'Enfants du Bocage est répertoriée au fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS)

## 2) Financement

L'établissement est financé par le **Conseil Général**. Il élabore chaque année son budget qu'il soumet à l'approbation des services financiers du Conseil Général. Un prix de journée est arrêté.

**Prix de journée 2012 :**

	Journées	Prix de journée
INTERNAT	16 754	136,85
HEB. EXTERNALISE	5 548	89,55
ACC. JOUR	1 657	97,83

## VI - NOS MISSIONS DE REFERENCE

En référence à notre histoire, nous faisons le choix, dans l'énoncé de ces missions, de conserver la terminologie d'origine propre à la pensée salésienne - même si celle-ci peut apparaître désuète comme le terme d'« alliance » par exemple - mais en l'explicitant.

### 1) Les missions principales

Notre travail quotidien, fondé sur la qualité de la relation, s'organise autour de 4 postures éducatives :

#### - **Protection/prévention**

Il s'agit d'accompagner chaque jeune dans ses difficultés, ses projets et l'apprentissage du « vivre ensemble ». En nous appuyant sur les tâches journalières, le scolaire, la formation professionnelle, le jeu, la culture, le sport, les loisirs, nous sommes présents à ses côtés pour l'aider à construire son propre système de valeurs en lui transmettant les repères et les normes de notre société.

#### - **Confiance**

En portant sur lui un regard bienveillant, nous invitons chaque jeune à développer ses capacités corporelles, intellectuelles, relationnelles, spirituelles, artistiques, adaptatives. Encourager ses réussites par des paroles valorisantes, le soutenir en cas d'échec lui permet de croire en ses possibilités et de se projeter dans l'avenir.

#### - **Alliance**

Afin que le jeune grandisse sans être prisonnier du désir de l'adulte, il ne convient pas de faire « pour lui » mais « avec lui ». Stimulé à la réflexion et au dialogue, il est considéré comme sujet de sa propre éducation. Nous l'accompagnons dans son cheminement, en associant sa famille et en nous appuyant sur un réseau de partenaires médico-sociaux.

#### - **Animation**

Pour développer la relation éducative, nous nous efforçons de créer une ambiance conviviale, des espaces de rencontre et de partage avec les jeunes et avec leur famille. L'éducateur ne se contente pas d'observer, il participe aux activités pour témoigner de son engagement.

## 2) Les missions d'action sociale et médico-sociale

- **Autonomie** : responsabiliser chaque jeune pour qu'il devienne (ou reste) acteur de son insertion sociale, scolaire ou professionnelle. Pour chacun, entretenir le désir de prendre sa place dans la société.
- **Protection** : par la mise en place d'un cadre contenant comprenant un ensemble de décisions et d'actions de prévention, protéger chaque jeune des situations de danger potentiel pour sa santé physique et psychique.
- **Cohésion sociale** : développer des valeurs de tolérance, de respect, d'écoute, d'échange pour inciter chaque jeune à explorer le monde qui l'entoure avec un minimum de confiance et de sécurité.
- **Citoyenneté** : favoriser l'éducation à la vie collective et à l'entraide à travers diverses actions et chantiers éducatifs réalisés au sein de l'établissement et à l'extérieur.
- **Prévention de l'exclusion** : accompagner et soutenir chaque jeune dans les domaines de la scolarité, des soins, des loisirs afin qu'il construise un sentiment d'appartenance à notre société en bénéficiant au maximum de ses possibilités.
- **Développement sanitaire, social et culturel** : promouvoir le travail en réseau avec nos partenaires des secteurs sanitaire, social et culturel.

## 3) Les droits des usagers au regard de la loi du 2 janvier 2002

- **Respect de la personne** : accompagner le jeune dans le respect de sa personne et de ses droits tout en lui précisant ses devoirs chaque fois que nécessaire.
- **Libre choix** : proposer aux usagers et leurs familles des prestations diversifiées tout en préservant le cadre réglementaire ainsi que les décisions administratives ou judiciaires liées à la mesure de placement.
- **Accompagnement individualisé** : prendre en compte les besoins et la singularité de chaque jeune dans l'élaboration du projet d'accompagnement éducatif le concernant.
- **Confidentialité** : inscrire nos actions éducatives dans le respect d'une éthique et d'une déontologie au service de la discrétion et de la confidentialité.
- **Droit à l'information** : veiller à la circulation de l'information et de la parole entre l'utilisateur, sa famille et l'institution en utilisant toute la variété des moyens de communication en notre possession.
- **Information sur les droits fondamentaux et les voies de recours** : mettre à disposition les supports et les outils prévus par la loi (livret d'accueil, charte, règlement de fonctionnement, DIPEC, projet personnalisé, conseil jeunes).
- **Participation de l'utilisateur et de sa famille au projet éducatif** : associer autant que possible les jeunes et leurs familles aux projets et actions les concernant.

#### **4) Nos différentes fonctions**

*Ces fonctions sont déclinées dans le Référentiel de compétences des éducateurs du Bocage (consultable en annexe).*

- **L'accueil**

Accueillir le jeune tel qu'il est avec bienveillance

Etre à l'écoute de ses besoins et de ses attentes

Etablir avec lui et sa famille une relation de confiance

Construire avec lui, ses parents et les partenaires un projet d'accompagnement adapté

- **L'accompagnement au quotidien**

Etre présent et disponible pour développer le « vivre ensemble » et réguler la vie de groupe

Construire et animer des activités créatives, ludiques, sportives et culturelles

Mobiliser les ressources de chaque jeune dans un objectif de socialisation, d'autonomisation, d'épanouissement

Favoriser les interactions avec l'environnement

Assurer un rôle de référent de l'équipe et de l'institution auprès du jeune, de sa famille et des partenaires pour optimiser la qualité des échanges et la continuité

Anticiper et traiter les situations de crise par la mise en place de médiations

Agir en lien avec la famille

- **Le travail en équipe et en réseau**

S'appuyer sur l'équipe pluridisciplinaire pour organiser et coordonner les actions à entreprendre

Participer à la conception et à la mise en œuvre des projets individualisés

Rédiger des bilans d'évolution, des documents de synthèse, prendre des notes

Accompagner les stagiaires en formation en assurant un rôle de tuteur

- **La communication interne et externe**

Informé, proposer, participer activement au travail institutionnel

Informé, solliciter, consulter, associer autant que possible notre réseau de partenaires extérieurs

- **L'évaluation de sa pratique professionnelle**

Participer aux instances d'analyse de l'activité quotidienne et du projet de l'institution

Réinterroger son propre fonctionnement, sa manière d'être et d'agir, dans un objectif d'efficacité

- **L'optimisation de la pratique professionnelle**

Se tenir informé de l'évolution sociale

Mettre à jour ses connaissances, se former

Développer son potentiel et ses compétences

Rester ouvert à l'environnement et à ses possibilités

- **La gestion administrative, budgétaire et logistique des activités**

Répartir et organiser son temps

Effectuer les tâches administratives nécessaires au bon fonctionnement de l'institution (suivis des présences, de la scolarité, du lien avec les familles, des soins, des loisirs)  
Veiller au respect des locaux et du matériel  
Gérer les finances liées à la vie du groupe et des jeunes (caisse, budgets d'activités)

5) **Les aptitudes et compétences requises (voir tableau en annexe)**

- Esprit d'ouverture et d'écoute
- Dynamisme et implication dans des projets collectifs et individuels
- Attention particulière au bien-être et à la sécurité des usagers
- Autorité bienveillante
- Tolérance, respect de l'autre et de ses compétences
- Coopération, partage
- Capacité d'expression et de synthèse
- Adaptation

## **VII - LA POPULATION ACCUEILLIE ET SES CARACTERISTIQUES**

### **1) La population accueillie**

Notre établissement reçoit des enfants et adolescents, filles et garçons, âgés de 4 à 21 ans. La grande majorité d'entre eux est confié aux services Enfance, Jeunesse, famille du Conseil général de la Savoie. Plus rarement, il arrive que certains nous soient adressés par l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance) des départements limitrophes (Haute-Savoie, Isère).

Tous vivent des difficultés familiales majeures qui se trouvent à l'origine de la décision de placement quelle soit administrative ou judiciaire.

Il se peut que notre public présente des troubles associés et/ou soit en attente d'une orientation vers un autre type de structure.

L'accompagnement éducatif au sein de l'établissement est adapté au profil de chaque jeune accueilli et suit l'évolution du contexte social général. Toutefois, en fonction de la composition du groupe, l'addition de certains troubles peut s'avérer complexe.

La durée de notre mission est variable car liée au projet personnalisé du jeune et aux échéances de placement. Chaque mesure judiciaire est en moyenne révisée une fois par an. Les mesures administratives sont davantage soumises à la demande des familles et aux termes des contrats que ces dernières ont signés avec les services des Conseils Généraux.

### **2) Ses caractéristiques**

Les enfants et adolescents que nous accueillons présentent, pour une large majorité, une fragilité relationnelle importante qui se traduit par un défaut de confiance en l'adulte. Le besoin d'attachement et d'attention qui entre en conflit avec une crainte de l'abandon entraîne des conduites variées : envahissement ou évitement, confrontation, provocation, opposition massive, mises en danger.

Les comportements sont souvent marqués par un manque de repères et de « limites ». Des actes de violence auto ou hétéro-agressifs et autres troubles du comportement peuvent y être associés

(intolérance à la frustration, toute-puissance, addictions, instabilité, agitation, déficit de l'attention, transgression des règles établies, absentéisme scolaire).

Notre établissement accueille également des mineurs étrangers isolés, garçons et filles.

Malgré l'existence de capacités intellectuelles ordinaires, la scolarité est souvent source de difficulté voire d'échec. Toutefois, la plupart des jeunes est maintenue dans un cursus classique jusqu'en 5<sup>ème</sup>. Dès la classe de 4<sup>ème</sup>, s'imposent des orientations vers les filières techniques et d'insertion puis vers la formation professionnelle (CAP). A l'issue de la 3<sup>ème</sup>, rares sont ceux qui parviennent à intégrer directement une seconde d'enseignement général. Nous accueillons également quelques jeunes qui suivent une scolarité spécialisée en IME ou en ITEP.

## **VIII - QUELQUES CHIFFRES PORTANT SUR L'ADMISSION**

Les données chiffrées que nous proposons dans les pages suivantes sont issues de l'observatoire départemental de la Protection de l'Enfance auquel nous participons depuis 2007.

Elles reposent sur 180 observations qui correspondent aux admissions réalisées dans l'établissement depuis 2007, soit 5 années d'exercice.

Elles nous renseignent sur :

- La répartition des jeunes par âge et par sexe
- L'origine géographique des placements
- L'origine du placement par département et en Savoie, par Territoire de développement Social
- La répartition selon les mesures administratives
- La répartition selon le mode de prise en charge dans l'établissement.

## Répartition des jeunes par catégorie d'âge

	Nb	% cit.
moins de 3 ans	0	0,0%
+ 3 et - 6 ans	0	0,0%
+ 6 et - 10 ans	11	6,1%
+ 10 et - 13 ans	26	14,4%
+ 13 et - 16 ans	68	37,8%
+ 16 et - 18 ans	62	34,4%
+ 18 ans	13	7,2%
<b>Total</b>	<b>180</b>	<b>100,0%</b>

## Répartition des jeunes par sexe

	Nb	% cit.
masculin	101	56,1%
féminin	79	43,9%
<b>Total</b>	<b>180</b>	<b>100,0%</b>

## Répartition des jeunes par nationalité

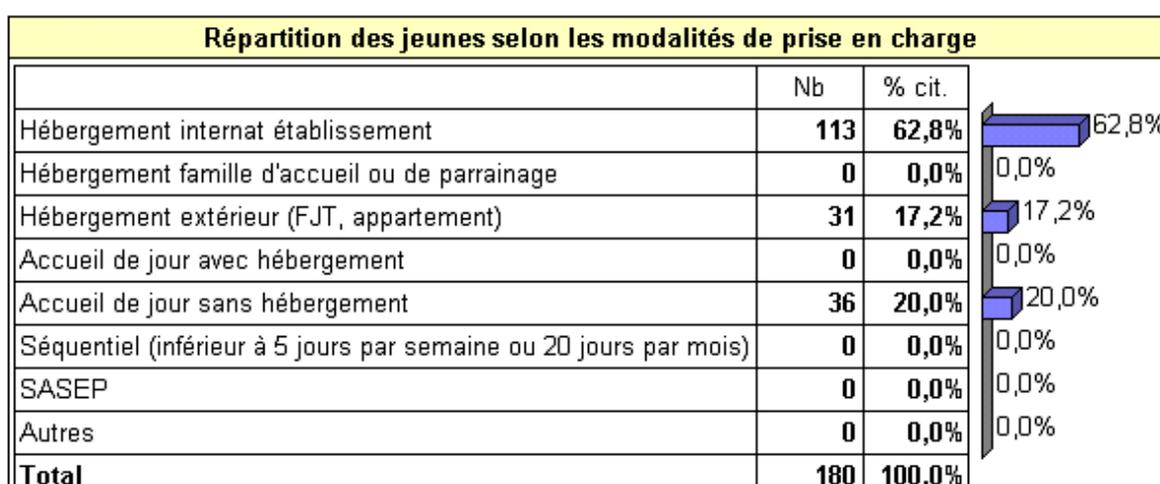
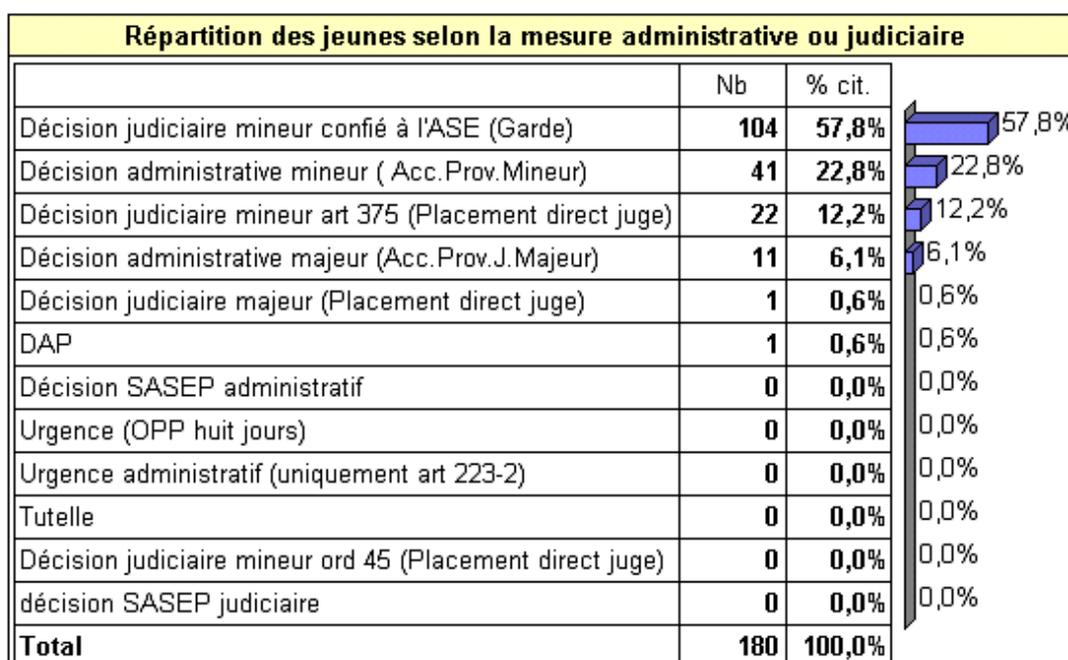
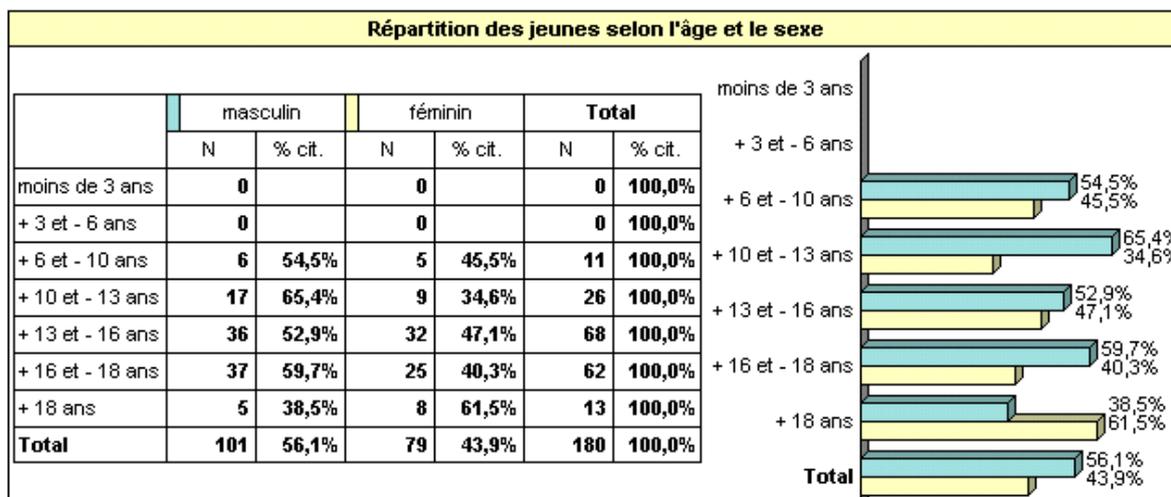
	Nb	% cit.
France	163	91,1%
Europe des 25	0	0,0%
Autre	16	8,9%
<b>Total</b>	<b>179</b>	<b>100,0%</b>

## Répartition des jeunes par territoire pour la Savoie

	Nb	% cit.
TDS Chambéry	59	39,6%
TDS Couronne Chambérienne	40	26,8%
TDS Aix les Bains	19	12,8%
Mission EJF	12	8,1%
TDS Avant Pays Savoyard	6	4,0%
TDS Combe de Savoie	4	2,7%
TDS Albertville	4	2,7%
TDS Maurienne	4	2,7%
TDS Tarentaise Vanoise	1	0,7%
<b>Total</b>	<b>149</b>	<b>100,0%</b>

## Répartition des jeunes par département d'origine

	Nb	% cit.
73	149	82,8%
38	16	8,9%
74	12	6,7%
01	3	1,7%
<b>Total</b>	<b>180</b>	<b>100,0%</b>



## **IX - ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT**

- 1 - LES MODALITES D'ACCUEIL
- 2 - L'INTERNAT
- 3 - LE SERVICE D'HEBERGEMENT EXTERNALISE
- 4 - L'ACCUEIL DE JOUR: EMERGENCE, ESPACE TREMPLIN
- 5 - LES ACTIVITES EDUCATIVES ET CULTURELLES
- 6 - LES SUPPORTS D'EXPRESSION
- 7 - LES EQUIPEMENTS
- 8 - UN LIEU D'ACCUEIL DE STAGIAIRES ET D'OUVERTURE
- 9 - LES GRANDES ORIENTATIONS DE NOTRE ACCOMPAGNEMENT
- 10 - NOS MODES D'ACCOMPAGNEMENT

# 1 - LES MODALITES D'ACCUEIL

## PRE-ADMISSION

Après un contact téléphonique, les services du Conseil général adressent **une demande écrite** au directeur. Ce dernier sollicite une **équipe** composée d'un chef de service, d'une psychologue et d'un éducateur. Cette commission d'admission apprécie le contenu du dossier (situation actuelle du jeune, parcours scolaire et familial, traits de personnalité) afin d'évaluer les possibilités d'accueil de notre établissement.

## ADMISSION

Une réponse est ensuite apportée dans un **délai de 10 jours** :

- ✘ En cas d'acceptation, **une rencontre** avec le travailleur social, la famille et le jeune est rapidement organisée.
- ✘ En cas de refus, des propositions de réorientation ou d'aménagement sont toujours recherchées.
- ✘ Sauf cas de force majeure, nous ne pouvons pas recevoir les admissions en urgence.

## PHASE D'INTEGRATION (3 premiers mois)

La rencontre avec le jeune et ses parents en présence du travailleur social référent du secteur a pour objectif de présenter l'établissement, d'évaluer les besoins, d'entendre les demandes, et de proposer des modalités d'accompagnement adaptées. A cette occasion, des documents sont remis à la famille : livret d'accueil, règlement de fonctionnement, charte des droits et devoirs, dossier administratif d'admission, document individuel de prise en charge (DIPEC)

L'accueil sur une unité de vie doit être préparé au mieux et dans l'intérêt de l'enfant. Il nécessite donc un délai, même court (8 à 15 jours) à compter de la 1ère rencontre.

Le temps de l'accueil est considéré comme essentiel car il représente la séparation entre le jeune et sa famille. Quelles qu'en soient les raisons, cette étape est souvent douloureuse. Dans ce contexte, notre rôle n'est pas de renforcer les difficultés existantes mais, au contraire, de construire une relation de confiance et d'apporter un apaisement. C'est pourquoi nous veillons à mettre en place un accueil de qualité.

Durant le premier mois suivant l'admission effective, nous accordons une attention toute particulière à l'enfant. C'est à partir de la situation, de l'histoire et de la singularité de chaque jeune que nous pouvons élaborer un projet éducatif adapté. Ce projet nous le concrétisons à travers un PAI (Projet d'Action Individualisé) qui sera réévalué régulièrement par la suite afin de répondre d'une manière la plus satisfaisante possible aux besoins du jeune et de sa famille, dans le respect du rythme et de la parole de chacun. Il s'agit d'une co-construction.

Des rencontres régulières sont donc organisées tout au long du séjour avec la famille et/ou le service placeur. Elles donnent lieu à des rapports d'évolution, des notes de situation et des comptes-rendus de synthèse dont nous partageons le contenu avec les intéressés.

Au moment de son entrée, le jeune est inscrit dans une vie de groupe et une dynamique collective liée principalement à l'hébergement sous la forme d'un internat. Toutefois, pour les plus âgés, l'accent est mis sur l'autonomisation et l'insertion dans la société à travers notre service d'hébergement externalisé et la mise en disposition de logements individuels.

## 2 - L'INTERNAT

Chaque unité est composée de 5 éducateurs et d'une maîtresse de maison. Elle comporte une salle commune avec cuisine, un salon télévision, un espace lingerie/buanderie, un bureau pour les éducateurs et des lieux plus individuels en étages (chambres à un ou 2 lits). 51 jeunes y séjournent chaque année à temps plein ou en mode séquentiel.



**Junior** accueille 12 enfants de 6 à 13 ans. Les tâches du quotidien et la scolarité rythment la vie du groupe. Elles offrent de nombreux supports à la relation éducative et à la socialisation. Une attention particulière est portée aux familles dont la participation est encouragée sous toutes ses formes.



**Le Prieuré** se situe à l'extérieur de l'institution et de la ville, dans un cadre privilégié. Il propose 15 places pour des jeunes de 8 à 18 ans. La disparité des âges, l'environnement rural donnent à cette maison de campagne une identité marquée et un climat chaleureux. La dynamique de groupe et la convivialité y sont des atouts majeurs pour l'évolution de chacun.



**Envol**, d'une capacité de 12 places, est particulièrement adapté aux jeunes qui abordent l'adolescence. A travers des actions qui alternent collectif et individuel, l'accompagnement est orienté vers la construction identitaire, l'apprentissage de l'autonomie physique et psychique.



**Odyssée** est destiné à 12 adolescents de 15 à 18 ans qu'ils soient ou non dans la continuité d'un parcours en internat. Le jeune est soutenu dans chacune des étapes menant à la réalisation d'un projet professionnel. La préparation à une vie d'adulte est un objectif principal à travers l'écoute, la responsabilisation mais aussi le lien social, la prise de conscience de ses propres limites et de celles du possible.



### 3 - LE SERVICE D' HEBERGEMENT EXTERNALISE (SHE)

Il regroupe aujourd'hui les services connus antérieurement sous les dénominations : Horizon et Accueil Jeunes Majeurs. 19 jeunes de 16 ans ½ à 21 ans, suivis par 4 éducateurs, sont logés dans des appartements individuels ou collectifs répartis au centre-ville, ou en F.J.T. Le service est cependant en mesure de proposer un accompagnement dans d'autres localités en fonction du projet du jeune.

Le S.H.E. est doté d'une salle commune et de bureaux dans lesquels sont assurées les permanences éducatives et les réunions.



La capacité du S.H.E. à dispenser un accompagnement individualisé de proximité permet de s'adresser à 2 types de public :

- Des adolescents en grande difficulté qui ne parviennent pas à supporter les contraintes de l'internat et qui se trouvent momentanément dans une impasse
- Des adolescents ou jeunes adultes en pleine évolution qui souhaitent faire l'expérience de l'autonomie dans un espace contenant. Nous partons du principe qu'il est difficile, dans le contexte socio-économique actuel, d'être seul face à son environnement et de trouver les appuis nécessaires pour construire son avenir.

Pour chacun, les interventions sont adaptées aux besoins, aux capacités et au degré de maturité. Néanmoins, elles ont toutes pour but de favoriser (ou de finaliser) l'insertion sociale et professionnelle. L'accent est mis sur la responsabilisation, la gestion du logement et du budget afin de préparer la sortie de l'institution et la vie active. L'accompagnement éducatif se traduit concrètement par des rendez-vous réguliers et individuels dans les locaux du service ou au domicile du jeune. Ces visites peuvent être programmées ou non. Chaque fois que la situation le nécessite, l'équipe éducative accompagne le jeune pour effectuer des démarches ou lors de réunions extérieures.

Des rencontres ou activités ponctuelles regroupant l'ensemble des jeunes du service et le personnel éducatif sont proposées à plusieurs reprises dans l'année. Elles donnent l'occasion aux jeunes de se connaître, de partager leurs expériences et leurs centres d'intérêt.

## 4 - L'ACCUEIL DE JOUR

- **Emergence** est habilité à recevoir 12 jeunes de 12 à 18 ans (4 de l'internat et 8 de l'extérieur) en rupture totale ou partielle avec la scolarité.

Le service dispose de 2 salles communes dont l'une équipée de matériel informatique et de 2 bureaux permettant de réaliser des entretiens individuels.



L'accompagnement éducatif et pédagogique assuré par 3 professionnels se déroule en journée, du lundi matin au vendredi soir. L'approche est fondée sur la notion de projet, qu'il soit individuel ou collectif. De nombreux supports sont utilisés pour permettre à ces adolescents de reprendre confiance en eux et en leurs capacités à réussir. En s'appuyant sur les ressources de l'environnement (écoles, associations, familles, services sociaux), la plupart des jeunes accède à une formation professionnelle ou une réintégration scolaire à leur sortie.

Chaque année, le service organise un séjour de remobilisation dans le sud marocain. D'une durée d'un mois, il permet à ces jeunes en rupture de retisser du lien social à travers des actions d'échange, et de solidarité partagées avec les marocains des zones rurales.

- **L'Espace Tremplin** est un service ouvert à l'ensemble des jeunes de l'établissement. Sur les temps de transition ou de loisirs, deux éducateurs proposent des activités ludiques et culturelles à visées éducatives, pédagogiques et socialisantes. Il favorise les échanges avec l'extérieur et joue un rôle important dans l'organisation des fêtes institutionnelles.

Cet espace d'accompagnement en journée a aussi pour but de renforcer le suivi de nos adolescents les plus en difficulté, ceux qui momentanément refusent toute inscription dans un dispositif quel qu'il soit. En partenariat avec Emergence et les services d'Internat, l'Espace Tremplin mène des actions diversifiées (actions de remobilisation, raccrochage scolaire, recherche de stages ou d'emploi, chantiers éducatifs...etc)

L'espace Tremplin dispose d'un grand espace permettant d'organiser différents ateliers (détente, télévision, informatique, jeux, activités créatives).

## 5 - LES ACTIVITES EDUCATIVES ET CULTURELLES

**Les chantiers éducatifs, Les camps, Le club Football...**

### Les chantiers éducatifs

Ils sont un support fréquemment utilisé pour permettre aux jeunes de développer des savoir-faire, de se sentir valorisés par le travail et de découvrir différents corps de métier. Ils peuvent se dérouler dans l'enceinte de l'établissement ou à l'extérieur grâce à un réseau de partenaires.

### Les camps

En France ou à l'étranger, ils ont pour but de renforcer la dynamique des groupes, les capacités d'adaptation et de socialisation, l'ouverture culturelle. Ils s'inscrivent dans le prolongement des chantiers éducatifs. Nous tenons à favoriser ces projets, nombreux et divers, qui demandent un engagement important des adultes, mais offrent en retour un bénéfice éducatif aisément mesurable.

### **Le club Football**

Il rassemble tous les mercredis soirs des jeunes de chaque unité de vie, en 2 équipes de niveau. Les entraînements, assurés par des éducateurs d'internat, débouchent sur des rencontres sportives inter établissements. C'est un espace d'apprentissage du respect et de la solidarité ; c'est aussi pour les plus anciens, devenant encadrants à leur tour, l'occasion de faire l'expérience de la responsabilité.

### **Les fêtes**

La fête est un esprit, une manière d'être et de vivre ensemble ; les fêtes sont nombreuses au Bocage; elles permettent la rencontre des talents, elles sont aussi la manière de rythmer le temps et de célébrer ensemble les étapes de l'année.

### **Les activités d'expression**

Expression corporelle, expression théâtrale, chant, musique... : de nombreux ateliers, animés par des professionnels, favorisent la création et la découverte pour chacun de ses capacités.

### **L'accès à la culture**

Notre situation géographique, au cœur du centre-ville facilite l'accès aux divertissements et à la culture proposés par la municipalité (manifestations sportives, cinéma, spectacles, concerts)

## **6 - LES SUPPORTS D'EXPRESSION**

### **Le Conseil Jeunes**

Réélu chaque année, il réunit tous les trimestres environ des représentants des jeunes et des salariés sous la présidence du chef d'établissement. Cet espace de parole favorise les échanges sur la vie quotidienne de l'institution.

### **Odynal**

ODYNAL est le journal des jeunes du Bocage attirés par l'expression écrite. Créé et longtemps animé par des éducateurs, avec un véritable comité de rédaction, il paraît en principe chaque trimestre. Aujourd'hui, l'équipe éducative s'appuie sur une intervenante extérieure toujours dans le but d'enrichir la production et de renouveler la présentation.

Le journal existe également sous la forme d'un blog, consultable sur internet.



## **7 - LES EQUIPEMENTS**

**Le gymnase, Le théâtre, Le Fruitier, la Maison des parents**

### **Le gymnase**

Le sport, le jeu tiennent une place importante dans notre approche éducative : l'éducateur partage ainsi avec les jeunes des temps où se construisent l'esprit d'équipe, le respect de la règle et des autres, l'envie de se dépasser. Le gymnase, comme la cour et les espaces de jeu sont les lieux d'expression de notre pédagogie.

### Le théâtre

Imaginé et construit à la fin du 19<sup>e</sup> siècle par le Fondateur, le Théâtre du Bocage à toujours été un lieu de référence pour les jeunes et pour les Chambériens ; il est le lieu d'une animation culturelle féconde, où les jeunes expriment leurs talents (musique, expression libre, vidéo, cinéclub)

Nos liens avec de nombreuses troupes de théâtre de la ville sont l'occasion d'une ouverture culturelle et d'échange de compétences.

### Le fruitier

Situé à la Motte-Servolex, à proximité du Prieuré, il est utilisé uniquement pour les temps de vacances. Il permet ainsi de profiter des espaces de jeu et du calme de la campagne sans pour autant y retrouver les repères et rythmes de l'année scolaire.

### La Maison des parents

Située à l'entrée de l'établissement, à l'écart des groupes d'internat, il s'agit d'un lieu d'accueil et de rencontre des familles équipé d'un salon, d'un coin repas et d'une salle de bain/WC. Il permet de recevoir les familles pour des entretiens, des temps privilégiés parents/enfants, des visites accompagnées. Exceptionnellement, il peut héberger des parents ponctuellement, lors d'un week-end.

## 8 - UN LIEU D'ACCUEIL DE STAGIAIRES ET D'OUVERTURE

Notre institution est une structure d'accueil pour des personnes en formation.

Chaque année et sur chaque unité, nous accueillons plusieurs éducateurs en formation qui proviennent des écoles de notre département ou des départements limitrophes.

Depuis quelques années, nous sommes identifiés comme **site qualifiant** et à ce titre, nous avons renforcé nos relations partenariales avec les instituts de formation. Le suivi des stagiaires est assuré par des éducateurs qui sont actuellement en cours de formation à la fonction de « tuteur » : cette qualification permet de valider des domaines de compétences.

De nombreux éducateurs de notre établissement participent, en tant qu'intervenants ou vacataires, aux activités des écoles de formation.

## X - LES GRANDES ORIENTATIONS DE NOTRE ACCOMPAGNEMENT

**La qualité de l'accueil** : le premier contact nous paraît déterminant pour la suite de l'accompagnement. Aussi, nous nous efforçons de mettre en place toutes les conditions nécessaires pour que les jeunes et leurs familles aient le sentiment d'être attendus, considérés.

**La création d'un lien de confiance** : prendre le temps de créer une relation solide qui permette aux jeunes et à leurs familles de se sentir en sécurité et de s'appuyer sur l'institution pour dépasser leurs difficultés.

**La prise en compte de l'histoire et des potentialités de chacun** : chaque jeune est inscrit dans une histoire qui lui est propre et que nous respectons. De même, nous avons la conviction, quels que soient les événements du passé et les comportements présents, que chacun possède en lui les ressources nécessaires à son développement. Notre objectif est alors de les repérer, de les mettre en valeur, de les mobiliser afin qu'elles président à la construction de chaque avenir.

**L'association et la participation active** : dans le respect des places de chacun, l'enfant est associé aux actions et décisions le concernant personnellement ou concernant la vie collective. Il est sollicité pour donner son avis et cheminer, avec notre soutien, pour toutes les questions importantes qui surviennent dans son quotidien. A l'élaboration du projet d'accompagnement, les parents et les partenaires extérieurs sont systématiquement conviés et, en fonction de ses possibilités et de son rôle, chacun est invité à prendre part aux actions éducatives déterminées en commun.

**L'institution comme espace de découverte** : afin que chaque jeune puisse grandir, l'institution doit permettre la découverte et l'expérimentation de diverses situations. Pour cela, nous mettons tout en œuvre pour proposer un cadre sécurisant, suffisamment solide pour que les jeunes s'y confrontent et construisent ainsi des repères structurants.

## XI - NOS MODES D'ACCOMPAGNEMENT

### Le quotidien et la vie collective

Les actes de la vie quotidienne offrent de nombreux supports à la relation éducative dans ses dimensions individuelle et collective. Ils permettent à nos équipes de transmettre des repères, des valeurs, des savoirs.

Chaque jeune bénéficie de temps privilégiés pendant lesquels il est entendu et accompagné à son rythme. Cela lui permet de se sentir respecté dans sa subjectivité, de se différencier de ses pairs et de consolider des assises narcissiques souvent fragiles. Ainsi, il peut construire une certaine autonomie psychique et sociale qui lui préserve un espace de liberté tout en facilitant son intégration à l'environnement.

La notion de collectif vient alors s'inscrire dans une complémentarité. Elle invite chacun à se décentrer de soi pour s'intéresser aux autres et mène à l'apprentissage de l'échange, du partage, de la solidarité mais aussi du manque, du compromis, de la frustration. Elle suscite l'appartenance à un groupe et à la société. Elle a également une fonction réflexive qui permet à chacun de mieux se situer et se

connaître en référence à ce qui est renvoyé par le groupe. C'est alors l'occasion, sous le regard bienveillant des éducateurs, de développer ses capacités d'adaptation et d'affirmation de soi.

## **La dimension scolaire et professionnelle**

Notre établissement attache de l'importance à la scolarité et à la formation professionnelle, tant elles conditionnent l'insertion sociale et la future vie d'adulte. Il s'agit d'un levier pour la prévention de la marginalisation. Une longue expérience nous montre que le repli sur soi, la dépression, les conduites addictives et de délinquance s'aggravent considérablement dans les situations de rupture où le sentiment d'appartenance se délite.

C'est pourquoi les équipes éducatives apportent une attention particulière aux suivis des parcours scolaires et de formation en rencontrant régulièrement les établissements qui accueillent nos jeunes. Dans la mesure du possible, les parents sont associés à l'ensemble des réunions avec les équipes pédagogiques.

En interne, un temps est consacré à l'étude chaque soir et des étudiants viennent rejoindre nos personnels afin que chaque jeune puisse bénéficier d'une aide aux devoirs individualisée.

## **Les activités périscolaires**

Les activités proposées dans le cadre de notre institution permettent :

- La découverte de nouveaux centres d'intérêt
- L'occasion de valoriser les qualités et compétences du jeune
- La création d'un lien privilégié entre les jeunes partageant la même activité et avec le personnel encadrant
- La prévention contre un vide déstructurant qui mène à l'errance
- Un travail ciblé sur les capacités de socialisation des jeunes les plus en difficulté

Les activités mises en place à l'extérieur de l'établissement favorisent :

- La création d'un espace qui appartient au jeune en dehors de sa vie dans l'institution
- L'intégration au tissu social environnant
- La création de nouveaux liens qui puissent perdurer au-delà du placement
- L'apprentissage de l'autonomie

## **Les relais extérieurs**

Certains de nos jeunes n'ont pas ou très peu la possibilité de rentrer en famille lors des week-ends et des vacances. Afin qu'ils puissent diversifier leurs liens et leurs supports d'identification, nous leur proposons des gîtes d'enfants ou des familles de parrainage. Ces lieux « ressource » participent à la construction de chacun et à l'ouverture sur le monde extérieur.

## **La collaboration avec les familles**

Le placement amène un temps de séparation nécessaire qui doit permettre à chacun, parents et enfant, de repenser les liens qui les unissent puis de les réaménager différemment dans le but d'apaiser les tensions existantes, de surmonter les difficultés à être ensemble.

De ce fait, notre établissement s'efforce de nouer une relation de confiance avec chaque famille. La nature de la collaboration dépend du projet personnalisé et se fonde sur les raisons du placement, la demande, l'histoire de l'enfant et les objectifs d'accompagnement définis avec les partenaires.

Pour assurer au mieux l'accueil et la prise en compte singulière des familles, nous avons créé en 2000 le service Partance qui leur est entièrement dédié. Deux éducateurs restent en permanence à leur écoute. Cette présence active permet de différencier le lieu de vie de l'enfant des espaces de rencontre et d'échange intrafamiliaux. Ainsi, la place de chacun peut être respectée.

Le service Partance élabore ses interventions en étroite collaboration avec les équipes éducatives et pluridisciplinaires. Il reste l'interlocuteur privilégié des familles. Toutefois, chaque professionnel impliqué dans le suivi de l'enfant est amené à solliciter et à recevoir les parents. L'objectif commun est de favoriser autant que possible la participation des familles aux actions éducatives destinées à leur enfant.

Les rendez-vous se déroulent au domicile des familles ou au sein de l'institution dans des locaux prévus à cet effet, dissociés des unités d'internat.

La « maison des parents » permet aux enfants de rencontrer leur famille dans un cadre contenant, chaleureux, respectueux de l'intimité. Cet espace est ouvert dans deux circonstances particulières :

- Lorsque l'ordonnance des juges mentionne un mode de visite accompagné par des professionnels. Le ou les parents concerné(s) peut (peuvent) vivre avec l'enfant des temps privilégiés en présence ou sous le regard attentif du service Partance.
- Lorsque, momentanément, la situation familiale et les événements qui la ponctuent ne permettent pas à l'enfant de se rendre au domicile. Le parent concerné peut alors séjourner à la Maison des parents le temps d'un week-end.

Notre établissement reste garant de l'exercice de l'autorité parentale. En effet, les parents conservent les prérogatives qui ne sont pas incompatibles avec la mesure de placement (art 375-7 du Code civil). Cependant, des réserves peuvent être émises quant à cet exercice de l'autorité parentale s'il en va de l'intérêt de l'enfant. Les décisions sont prises après concertation avec l'ensemble des partenaires.

Plus précisément, les actes usuels de la vie quotidienne ne nécessitent pas une autorisation préalable des parents même si ces derniers doivent en être informés par les professionnels de l'institution.

En revanche, les actes inhabituels survenant dans le quotidien nécessitent la demande d'une autorisation préalable auprès des responsables légaux. Dans le cas où les parents refuseraient de prendre une décision indispensable pour leur enfant, susceptible de le mettre en danger, il est fait appel, en accord avec le service social, au juge des enfants pour prendre la décision adaptée.

# XII - NOS SUPPORTS A L'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF

## Le travail en équipe

### ***La pluridisciplinarité***

Le travail en équipe pluridisciplinaire est un outil que nous privilégions pour mettre en place un accueil et un accompagnement de qualité en direction des jeunes qui nous sont confiés. Il s'agit d'une volonté institutionnelle de promouvoir les échanges entre les professionnels de différentes formations, tout en spécifiant les rôles et fonctions de chacun à travers les fiches de poste et les référentiels emplois.

La pluridisciplinarité permet d'atteindre les objectifs suivants :

- Enrichir l'accompagnement éducatif avec le partage et la prise en compte de regards différents et d'analyses complémentaires
- Définir une cohérence de l'action par l'harmonisation des interventions de l'ensemble des professionnels de la structure
- Réinterroger les pratiques et les projets mis en œuvre au sein de l'institution
- Créer une culture commune tout en respectant les places de chacun
- Eviter le cloisonnement entre les fonctions. Il s'agit de favoriser, entre les personnels, un climat de confiance au service de l'accompagnement des jeunes.

### ***La double référence***

Nous tentons aujourd'hui de développer la double référence (deux éducateurs référents du même jeune) afin d'assurer un accompagnement le plus adapté possible et inscrit dans une continuité. Elle permet un partage des rôles, des compétences et de la responsabilité du suivi. Elle préserve la proximité relationnelle et affective tout en limitant les risques d'enfermement dans un lien exclusif source d'aliénation et non d'évolution. Elle n'exclut pas pour autant la mise en place d'un réel travail pluridisciplinaire d'analyse et de régulation.

D'une manière objective, les référents d'une situation donnée sont les personnes « repères » auprès du jeune concerné, de sa famille, de l'équipe éducative, de l'encadrement et des partenaires. Ils centralisent et transmettent les informations nécessaires concernant les jeunes et les axes de travail définis dans le cadre du partenariat.

Les référents sont nommés à l'admission du jeune lors d'une réunion d'équipe éducative. Le choix s'effectue en fonction de l'analyse de la situation dans sa globalité et du nombre de références suivies par chaque professionnel.

Les référents ont pour principales missions de :

- Construire avec l'équipe un projet éducatif qu'ils s'engagent à mettre en œuvre
- Accompagner le jeune de manière privilégiée durant son séjour dans l'institution
- Effectuer le suivi du dossier du jeune et de ses éléments concernant la scolarité, la santé, les loisirs, l'insertion professionnelle
- Instaurer une continuité dans le contact avec les familles en lien avec le service Partance
- Recueillir les informations nécessaires, les transmettre à l'équipe et aux partenaires
- Assurer la restitution des conclusions et orientations prévues par l'équipe auprès du jeune et de ses parents.

## Les outils de la loi du 2 janvier 2002

### ***Le projet personnalisé***

Le projet d'action individualisé (P.A.I.) donne à l'enfant ou à l'adolescent toute sa place de sujet dans les actions éducatives proposées et la préparation à une vie d'adulte. Notre démarche d'accompagnement s'inscrit dans un cadre évolutif, envisage la personne dans sa globalité et sa singularité, comprend la définition des besoins et des potentialités, tient compte des attentes et des demandes.

Dans ses grandes lignes, le projet personnalisé permet :

- D'apporter des réponses adaptées aux besoins de chaque jeune
- De situer l'enfant dans un devenir
- De proposer au jeune et à sa famille des axes de travail incluant l'histoire personnelle, les acquisitions réalisées, les capacités, les difficultés et les souhaits
- De conserver une mémoire des événements ponctuant le séjour du jeune
- D'inscrire l'action éducative dans une dynamique de projection et d'anticipation
- De mobiliser l'ensemble du personnel autour d'objectifs communs et concrets
- D'articuler les interventions
- De ne pas figer les modes d'accompagnement qui deviennent ré ajustables dans le temps

Le projet personnalisé est matérialisé par un document écrit, rédigé par les référents suite aux réunions d'équipe pluridisciplinaire puis validé par la direction. Les cadres restent les garants de la mise en œuvre et du suivi de chaque projet.

### ***Le contrat de séjour***

Dans la mesure où les familles des jeunes accueillis ont contractualisé avec les services sociaux et afin d'éviter les risques de confusion, nous leur proposons un Document Individuel de Prise en Charge (DIPEC). Un contrat suppose l'accord des deux parties. Or, de nombreuses familles faisant l'objet d'une mesure judiciaire ne sont pas en capacité d'adhérer au placement lors de l'accueil. De ce fait, le DIPEC permet de les associer à l'accompagnement tout en respectant les réticences de départ voire l'opposition tacite aux décisions prises par les magistrats.

Le DIPEC détermine :

- Les objectifs et modalités de l'accompagnement après concertation du jeune et de sa famille. Ils seront repris et développés plus tard dans le cadre du PAI.
- Les prestations fournies par l'établissement qui semblent les mieux adaptées aux besoins de l'enfant
- Les conditions de séjour et d'accueil qui rappellent notamment les droits de visite et d'hébergement
- Les conditions de participation financière du jeune et de sa famille (argent de poche, fournitures scolaires, vêtue...etc.)

Tout changement survenant au cours du séjour doit faire l'objet d'un avenant établi en concertation avec le jeune et sa famille.

### ***Le règlement de fonctionnement***

Le règlement de fonctionnement est le support de référence qui précise les droits, les devoirs et l'organisation au sein de l'établissement.

Il développe les points suivants :

- Droits et obligations de chacun en matière de respect, de protection, d'engagement
- Conditions d'accès aux différents lieux de vie et locaux
- Modalités de déplacement et de sorties hors de l'établissement
- Rythmes scolaires et loisirs
- Sécurité des biens et des personnes
- Sanctions

- Recours à un tiers en cas de difficulté

Pour compléter ce document et dans le but de proposer un support adapté à chaque situation (âge et caractéristiques des populations accueillies, options et spécificités des modes d'accompagnement) des règles de vie propres à chaque unité sont définies, articulées au règlement de fonctionnement général et affichées dans les locaux concernés.

Le règlement de fonctionnement fait l'objet d'une présentation commentée lors de l'admission. Par ailleurs, il est régulièrement réinterrogé, réajusté en fonction des évolutions qui surviennent dans le secteur social.

Il est soumis à l'approbation du Conseil d'Administration.

### ***Le livret d'accueil***

Cet outil sert de support à la présentation de l'établissement au moment de l'accueil d'un jeune.

Un mot d'introduction réaffirme notre volonté d'associer les familles au processus d'accompagnement et de permettre à l'enfant de développer les ressources nécessaires pour grandir.

Dans les pages suivantes, les jeunes et leurs familles peuvent trouver les réponses aux questions qui les préoccupent habituellement à l'arrivée dans l'institution :

- L'accompagnement au quotidien
- Les conditions de vie
- L'aménagement de son espace personnel
- La santé
- Les vêtements et les fournitures scolaires
- Les visites et invitations
- L'argent de poche
- Les activités extérieures et les vacances
- Le respect de la religion et de sa pratique
- Les appels téléphoniques
- La scolarité
- Les modalités d'accueil d'une fratrie
- Les possibilités de rencontre avec les différents professionnels
- Les recours en cas de litige

### ***La Charte des droits et libertés de la personne accueillie***

Ce document regroupe l'ensemble des droits de la personne accueillie et de sa famille tel qu'il a été défini par la législation.

Afin de garantir l'exercice effectif des droits généraux mis en avant par la loi du 2 janvier 2002, chaque jeune et/ou son représentant légal se voit remettre, lors de son accueil dans l'établissement, le Livret l'accueil auquel sont annexés la Charte des droits et liberté et le règlement de fonctionnement.

### ***Le conseil de la vie sociale et conseil jeunes***

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) est une instance qui a pour vocation d'associer les usagers (jeunes, familles, représentants légaux) au fonctionnement de l'établissement et ce, de manière consultative. Il doit se réunir au moins 3 fois par an.

En raison de la spécificité de notre mission (protection de l'enfance), l'instance participative a été adaptée comme suit :

- Le service Partance, en contact avec un grand nombre de familles, est chargé plus particulièrement de recueillir leurs avis, leurs demandes, leurs propositions et de ramener leurs paroles lors des réunions institutionnelles. Les autres équipes éducatives ainsi que les personnels d'encadrement ont également pour mission de rester à l'écoute des familles pour adapter au mieux nos capacités d'accueil et d'accompagnement.

- Le Conseil Jeunes est composé d'un membre du Conseil d'Administration, d'un membre des services éducatifs et des jeunes, élus par leurs camarades, représentant chaque unité de vie. Il se réunit une fois par trimestre sous la présidence du Directeur de l'établissement et d'un vice-président nommé parmi les jeunes.
- En complément de cette instance, des réunions sont animées régulièrement par les éducateurs de chaque service. Elles contribuent à promouvoir une vie de groupe citoyenne et responsable.

Ces temps de parole comportent plusieurs objectifs :

- Aborder divers aspects de la vie institutionnelle, son organisation, son règlement, son quotidien (ambiance, événements, arrivées et départs, activités, repas...etc.)
- Réguler la vie collective
- Permettre aux enfants et adolescents de se repérer, de s'inscrire et de se projeter dans l'organisation institutionnelle

## **XIII - L'ENCADREMENT ET LES EQUIPES**

- 1 - LE PERSONNEL DE L'ETABLISSEMENT
- 2 - L'EQUIPE DE DIRECTION
- 3 - L'EQUIPE MEDICO-SOCIALE
- 4 - LE POLE TECHNIQUE
- 5 - LES AUTRES PERSONNELS

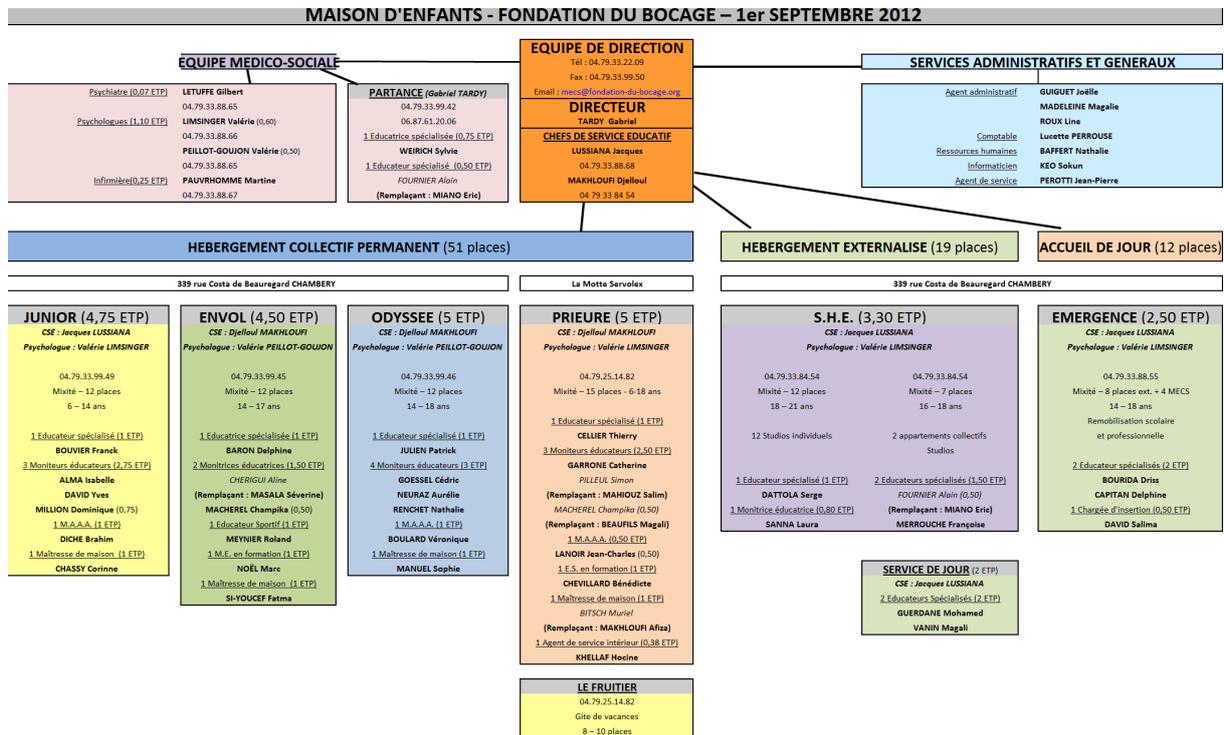
# 1 - LE PERSONNEL DE L'ETABLISSEMENT



PRISE EN CHARGE		Taux d'activ. (en %)		Nombre d'ETP					ETP par Place	Ratio DVS	Ecart En ETP	
		BP2011	Réel	Educatif	Sces gén.	Admin	Medico-soc	Direction				Total
<b>MECS BOCAGE</b>												
51	Internat	93		27,55	2,15	2,96	1,44	2,6	<b>36,7</b>	0,67	0,75 à 0,9	0,08 à 0,23
19	HE	90		3,3	0,02	0,29	0	0,2	<b>3,81</b>	0,2	0,15 à 0,25	0
8+4	AJ	93		2,5	0,08	0,1	0	0,2	<b>2,88</b>	0,36	0,35 à 0,45	0
<b>TOTAL</b>				<b>32,35</b>	<b>2,25</b>	<b>3,35</b>	<b>1,44</b>	<b>3</b>	<b>43,39</b>	<b>0,56</b>		

L'établissement compte 43,39 ETP et relève de la convention 66.

## 2 - ORGANIGRAMME



\* Voir cet organigramme élargi en annexe

## 3 - L'EQUIPE DE DIRECTION

**Le Directeur** assure la gestion administrative, technique et financière de l'établissement. Il a pour mission de mettre en œuvre et de développer les actions éducatives, pédagogiques et techniques pour lesquelles l'institution a été créée. Il élabore le budget de la structure, ordonne les dépenses dans le cadre du budget qui lui est alloué, procède à l'embauche et aux mouvements de personnel. Il dirige l'équipe pluridisciplinaire et s'assure de la sécurité des personnes et des biens qui lui sont confiés. Il représente également l'établissement en justice et dans le cadre de la vie civile.

Il rend compte de sa mission au Directeur général de la Fondation, au Président du Conseil d'Administration et à ses membres.

**Les Chefs de service** assurent, par délégation du directeur, une mission d'encadrement des professionnels de la structure. Ils sont garants de la mise en œuvre des objectifs éducatifs de l'établissement. Ils animent diverses réunions concernant les jeunes et l'organisation de l'établissement. Ils assurent un rôle de représentation de l'institution auprès des familles et des partenaires extérieurs.

## 4 – LES EQUIPES EDUCATIVES

**Le personnel éducatif** : composé d'éducateurs spécialisés et de moniteurs éducateurs, il a pour fonction de favoriser, en lien avec les familles, le développement personnel et social de chaque jeune accueilli à travers divers modes d'accompagnement et de soutien, d'actions et d'activités proposées au sein de l'établissement ou dans l'environnement social.

**Les maîtresses de maison** participent à la mission éducative en assurant aux enfants des conditions matérielles d'hébergement propices à leur évolution (entretien des espaces de vie, gestion du linge). Elles participent à l'apprentissage de l'hygiène et du respect des biens individuels ou collectifs. Elles participent aux accompagnements dans les écoles et à divers rendez-vous extérieurs.

## 5 - L'EQUIPE MEDICO-SOCIALE

Elle intervient auprès de l'ensemble des services de la Maison d'Enfants. Un médecin psychiatre, une infirmière et 2 psychologues veillent sur la santé physique et psychique de chaque jeune. Le service Partance assure plus particulièrement le lien avec les familles.

**Le médecin psychiatre** coordonne les actions de cette équipe à travers des réunions mensuelles et participe aux séances de travail organisées par les cadres. Plus ponctuellement, il apporte un soutien aux équipes éducatives et assure un travail thérapeutique auprès des jeunes les plus en difficulté. Il procède à la mise en place et/ou au renouvellement de traitements médicamenteux si nécessaire.

**L'infirmière** intervient en appui des équipes éducatives et œuvre au suivi sanitaire de tous les enfants qui fréquentent l'établissement. Elle se rend régulièrement dans les groupes et s'avise de l'état de santé de chacun. Elle est interpellée par les éducateurs chaque fois que cela est nécessaire. L'infirmière effectue alors toutes les démarches relatives aux soins en sollicitant si besoin le médecin rattaché à la Maison d'Enfants. Ce dernier peut aussi intervenir chaque fois qu'une situation l'exige.

**Les psychologues** soutiennent la réflexion des équipes éducatives, réalisent des entretiens auprès des jeunes et s'occupent de mettre en place des suivis réguliers en interne et/ou avec les partenaires du soin (CMP, CHS, MDA, IME, ITEP). Elles participent aux diverses réunions institutionnelles et assurent, aux côtés des chefs de service, la continuité des accompagnements éducatifs et thérapeutiques. Elles vont également à la rencontre des partenaires dans le cadre des synthèses, bilans, concertations, etc ...

Les entretiens auprès des jeunes peuvent se dérouler, ponctuellement ou partiellement, en présence de l'éducateur, notamment quand celui-ci exprime une demande pour le jeune, ou lorsque ce dernier a besoin d'être soutenu dans sa démarche. Cependant, certains jeunes sont dans un tel refus de toute consultation psychologique qu'il est préférable de respecter leur position, une fois les possibilités d'aide exposées. Le soutien psychologique se fera alors au travers de l'équipe éducative, par l'analyse des différentes situations amenées en réunion.

**Le service Partance** : composé de 2 éducateurs spécialisés, il a pour mission de mettre en œuvre, conjointement avec les équipes d'internat, le travail d'accompagnement et de partenariat avec les familles des enfants accueillis au sein de l'établissement. Dans l'intérêt de l'enfant, il s'agit d'établir puis de maintenir un lien constructif entre les parents et l'institution.

Le service Partance propose au jeune et à sa famille un espace dans lequel chacun peut s'exprimer au sujet des difficultés rencontrées mais aussi des raisons, objectifs et sens du placement. Il s'agit

également de favoriser la participation des familles à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet éducatif concernant leur enfant.

Ce temps d'échange et de réflexion qui prend en compte histoire et dynamique familiale peut accompagner parents et enfant tout au long du placement ou ponctuellement en fonction de l'évaluation des besoins conduite avec les partenaires. Le but du travail est de mobiliser les ressources de chaque membre de la famille pour favoriser l'émergence de nouveaux liens intrafamiliaux et la recherche de solutions adaptées aux difficultés éducatives présentes.

## 6 - LE POLE TECHNIQUE

Il se compose d'une comptable, d'une secrétaire, d'un homme d'entretien et d'un agent de service qui contribuent à la qualité du service rendu aux usagers par leurs actions quotidiennes.

**La secrétaire** a une fonction d'accueil : elle écoute, recueille et transmet les informations. Elle assure le suivi administratif des dossiers et réalise les différents courriers.

**La comptable** s'occupe de la facturation et des commandes. Elle assure le suivi des dépenses au sein de l'établissement. Elle participe au bilan comptable en lien avec le responsable comptable et financier de la fondation.

**L'homme d'entretien** assure le bon fonctionnement matériel de la structure (maintenance, petits travaux, réparations).

La gestion du personnel, le suivi administratif de la formation des salariés et la gestion du réseau informatique sont assurés par les services généraux de la Fondation.

## 7 - LES AUTRES PERSONNELS

L'établissement fait appel à une psychologue extérieure afin d'assurer des séances de supervision aux équipes éducatives.

L'établissement recrute également des personnels de manière temporaire afin d'assurer les remplacements des titulaires absents (congés, maladie).

## **XIV - LE DISPOSITIF D'ÉVALUATION**

- 1 - LES REUNIONS
- 2 - LES ECRITS PROFESSIONNELS
- 3 - LA FORMATION DES PERSONNELS
- 4 - LE TRAVAIL AVEC LES PARTENAIRES EXTERIEURS
- 5 - L'ÉVALUATION INTERNE ET EXTERNE

# 1 - LES REUNIONS

Chaque professionnel n'agit pas seul mais en complémentarité avec d'autres acteurs de l'institution. A ce titre, chacun participe à la réflexion, au développement, à l'adaptation des projets dans le cadre de réunions régulières.

## ***Les réunions hebdomadaires***

Chaque équipe se réunit une fois par semaine avec le psychologue, le chef de service et, selon les besoins, le service Partance et l'infirmière. Ce temps de travail d'une durée de 2h permet une réflexion autour des pratiques. Sont abordés successivement différents thèmes : les questions soulevées par la vie de groupe, l'analyse des données recueillies au sujet d'un ou plusieurs jeunes, la définition des axes de travail pour la semaine, les préoccupations matérielles.

Les membres de chaque équipe éducative bénéficient d'une heure de travail supplémentaire en dehors de la présence des cadres afin d'organiser leur travail au quotidien : répartition des tâches, plannings, roulements.

## ***La réunion de synthèse***

Elle rassemble autour de la situation d'un jeune l'équipe pluridisciplinaire (éducateurs, chef de service, psychologue, Partance, infirmière) et les partenaires extérieurs. Elle a pour objectif d'accorder un temps privilégié à l'analyse des données, observations et hypothèses recueillies depuis la précédente synthèse. Lors de cette réunion, sont définis en commun des axes de travail à mettre en place ou à poursuivre. Ils contribuent à structurer le projet personnalisé, à envisager les réajustements nécessaires.

Chaque jeune fait l'objet chaque année d'une réunion de synthèse qui lui est entièrement consacrée.

## ***La réunion de concertation***

Elle a lieu ponctuellement à la demande de l'institution ou de l'un de ses partenaires. Elle survient dans des circonstances particulières, lors d'événements ou de changements de situation qui nécessitent un travail d'élaboration commun et qui imposent une redéfinition des objectifs ou modes d'accompagnement.

## ***La réunion de l'équipe de direction***

Hebdomadaire, elle permet au directeur et aux chefs de service de préparer l'organisation du travail des équipes, d'envisager et de réactualiser les orientations et perspectives de l'établissement en fonction des nouvelles législations et des évolutions de la charte du département.

## ***La réunion de l'équipe cadres***

Elle rassemble deux fois par mois le directeur, les chefs de service, les psychologues et le médecin psychiatre. Elle permet d'évoquer l'évolution des problématiques des jeunes et des équipes, d'en saisir les enjeux et de définir en commun l'étayage à mettre en place.

## ***La réunion de l'équipe médico-sociale***

Elle regroupe une fois par mois, autour du médecin psychiatre, les psychologues, l'infirmière et le service Partance. A partir de l'analyse d'une ou deux situations, elle a pour objectif de partager les différentes lectures, de définir des axes de travail communs et de coordonner les interventions au sein de l'institution dans le respect du rôle et des spécificités de chaque membre de l'équipe.

## ***La réunion de bilan institutionnel***

Elle a lieu trois fois dans l'année et concerne tous les personnels de l'établissement. Animée par le directeur, elle a pour fonction de favoriser l'expression et de fixer les grandes orientations pour le trimestre à venir. Elle permet de transmettre des informations importantes sur la vie de l'établissement, de recueillir les interrogations qui se font jour mais aussi d'aborder certaines problématiques rencontrées par les équipes.

Ces réunions sont parfois l'occasion d'organiser, à partir d'un thème ou d'un questionnaire, des ateliers de réflexion qui comprennent des membres de différentes équipes. Ce panachage amène un échange autour des pratiques et vient enrichir les accompagnements au quotidien.

### ***Le comité de pilotage***

Il est constitué des cadres et de délégués désignés par chaque équipe. Cette instance participative se réunit une fois par trimestre. Animée par le directeur, elle a pour fonction d'assurer l'actualisation et la mise en œuvre du projet d'établissement.

### ***La commission d'animation***

Elle réunit des membres de chaque équipe et définit l'organisation des moments festifs, des actions institutionnelles mais aussi des temps de vacances scolaires.

### ***Les séances de supervision***

Une psychologue clinicienne extérieure à l'établissement rencontre chaque équipe environ une fois par mois. Ce temps permet aux professionnels d'exprimer leurs ressentis dans la pratique avec un intervenant qui garantit neutralité et confidentialité des propos.

## **2 - LES ECRITS PROFESSIONNELS**

### ***Le bilan d'entrée***

Rédigé dans les 3 mois qui suivent l'admission, il rappelle le contexte du placement et rassemble les premières observations réalisées par l'équipe éducative. Il donne une idée des capacités, ressources et difficultés du jeune dans les domaines de la relation, de la scolarité, de la vie collective, de la santé, de la famille. Il permet d'élaborer des hypothèses qui vont déboucher sur la définition des axes de travail prioritaires.

### ***Le projet d'action individualisé (P.A.I.)***

Il est construit sur la base des constats établis dans le bilan d'entrée. Il symbolise la mise en œuvre de l'accompagnement éducatif et fixe précisément, pour une période donnée, les objectifs de travail et les supports concrets qui peuvent permettre de les atteindre. Il émane d'une réflexion collective à laquelle ont participé les membres de l'équipe pluridisciplinaire, le jeune et sa famille. Il s'efforce d'être au plus près des besoins actuels de l'enfant ou de l'adolescent concerné.

### ***Le bilan d'évolution***

Il est généralement produit en fin de mesure et, en moyenne, une fois par an. Tout comme le bilan d'entrée et le P.A.I., il est partagé avec le jeune et sa famille puis diffusé aux partenaires. Il retrace l'évolution de chaque enfant ou adolescent pour la période écoulée et peut entraîner la révision du projet personnalisé.

### ***La note de situation***

Susceptible d'intervenir à tout moment, elle concerne les changements de situation qui doivent être signalés rapidement dans la mesure où ils engagent les modalités d'accompagnement voire sa poursuite. La note de situation est portée à la connaissance du jeune, de sa famille avant d'être transmise aux partenaires.

### ***Le compte-rendu psychologique***

Les psychologues réalisent des comptes rendus pour les jeunes dont elles assurent le suivi et pour toute autre situation qui le justifie.

## **3 - LA FORMATION DES PERSONNELS**

L'établissement favorise autant que possible le départ des personnels en formation :

- d'une part la formation organisée dans le cadre du plan de formation annuel de l'établissement ou des dispositifs du DIF ou du CIF: elle est largement utilisée pour les formations individuelles.
- d'autre part les formations organisées au plan local et non prévues au plan de formation : sessions et colloques, programme de formation en interne proposé par l'institution dans le cadre des « Mardis du Bocage »

## **4 - LE TRAVAIL AVEC LES PARTENAIRES EXTERIEURS**

Le travail en partenariat et en réseau paraît incontournable : il permet de définir les réponses éducatives les plus adaptées aux jeunes que nous accueillons.

Il consiste en un engagement réciproque comprenant :

- le partage des informations
- l'échange autour des pratiques
- la concertation régulière sur l'évolution de la situation
- la coordination et la complémentarité des actions
- le respect des rôles et apports de chacun

Nos partenaires sont issus de différents secteurs :

- administratif : il s'agit des services du Conseil Général chargés de la protection de l'enfance. Nous travaillons principalement avec les TDS (Territoires de développement social) de la Savoie (82,3%) et plus particulièrement ceux de Chambéry et des environs. Pour quelques situations seulement, nous collaborons avec l'Aide Sociale à l'Enfance de la Haute-Savoie, de l'Isère et de l'Ain.
- Judiciaire : P.J.J., juges pour enfants, police nationale, gendarmerie nationale.
- Santé : médecins de ville, service de pédiatrie du Centre Hospitalier, Service de pédopsychiatrie du CHS, CMP, centre de lutte contre la toxicomanie, planning familial, établissements de soins (ITEP, IME, IMpro), CPAM.
- Social : MECS, lieux de vie, familles de parrainages, FJT, OPAC, CAF, agences immobilières.

- Emploi-Formation : Education nationale, C.F.A., M.F.R., Mission Locale Jeunes, A.N.P.E., entreprises, écoles de formation des éducateurs et moniteurs éducateurs. Nous avons avec ces dernières des liens privilégiés dans la mesure où chaque année de nombreux stagiaires viennent se former dans notre établissement. Par ailleurs, nombre de nos personnels fait des interventions ponctuelles dans les instituts les plus proches. Cette démarche se situe dans une dynamique de partage et d'actualisation des compétences.
- Réseau associatif : notre établissement adhère à la Fédération des Associations Savoyardes des Etablissements de l'Enfance Inadaptée et Handicapée (FASEAIH) qui regroupe 7 associations. Nous avons également développé des liens avec de nombreuses associations sportives et culturelles (Culture du cœur, AMAEF Maroc ...etc.). L'établissement est par ailleurs adhérent au SYNEAS (syndicat employeur), EIG (gestion administrative).
- Réseau des établissements salésiens : notre histoire et notre tutelle nous engagent à des rencontres régulières avec les partenaires également inspirés par la pédagogie de Don Bosco. Elles sont l'occasion de sessions de formation sur des questions éducatives d'actualité et d'échanges autour des pratiques quotidiennes.

## 5 - L'EVALUATION INTERNE ET EXTERNE

En référence à la loi du 2 janvier 2002, « les établissements et services procèdent à l'évaluation de leurs activités et de la qualité des prestations qu'ils délivrent au regard notamment de procédures, de références et de recommandations de bonnes pratiques professionnelles validées ou, en cas de carence, élaborées selon les catégories d'établissements ou de services par un Conseil National de l'Evaluation Sociale et Médico-sociale (...). Les résultats de l'évaluation sont communiqués tous les cinq ans à l'autorité ayant délivré l'autorisation ».

Pour répondre à cette exigence, une première phase d'évaluation interne a été menée à l'automne 2008. Afin de favoriser la participation des salariés, l'ensemble du personnel s'est réparti en 4 groupes pour procéder à un état des lieux sur la base d'une grille fournie par le CREAI. Les résultats et l'analyse qui en découle ont été communiqués à nos tutelles en 2010.

Une nouvelle séquence d'évaluation interne débutera à l'automne 2012 sur le thème spécifique de la « bientraitance ».

L'objectif est de solliciter une évaluation externe avant l'échéance de 2017.

La présente réactualisation du projet d'établissement s'inscrit dans un processus de réflexion centré sur l'amélioration continue de nos pratiques et des moyens liés à nos actions éducatives. De ce fait, l'instance représentative que constitue le Comité de Pilotage est chargée d'en assurer le suivi. Ses missions sont les suivantes :

- Définir les priorités dans la mise en œuvre des axes de travail retenus,
- Evaluer régulièrement les options du projet, leur pertinence et leur niveau de réalisation,
- Proposer des méthodes et outils pour enrichir la réflexion et l'innovation.

Le suivi du projet d'établissement reste sous la responsabilité de la direction. Chaque session fait l'objet d'un compte-rendu diffusé à l'ensemble du personnel. Lors des réunions institutionnelles, un point d'ordre du jour peut être consacré aux informations relatives au projet d'établissement.

## **XV - PERSPECTIVES 2012-2017**

La démarche d'évaluation interne menée dans l'établissement de 2008 à 2010 a permis de dégager des pistes d'actions prioritaires ; plusieurs d'entre-elles ont été menées à bien ; d'autres ont connu des développements positifs et doivent être encore améliorées ; d'autres, enfin doivent faire l'objet, dans le cadre de cette nouvelle séquence de projet, d'un plan d'action.

Nous reprenons donc ici, d'une part les améliorations en cours ou déjà en bonne voie, et d'autre part les questions qui feront l'objet du plan d'action pluriannuel (fiche-actions).

<b>ACTIONS EN COURS, A POURSUIVRE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ORGANISATION DES VACANCES ET WE</li> <li>• RESEAU DE PARTENAIRES</li> <li>• COLLABORATION EN INTERNE</li> <li>• COLLABORATION ENTRE EQUIPES ET PLURIDISCIPLINARITE</li> <li>• ACTIVITE CULTURELLE ET ARTISTIQUE</li> </ul>
<b>ACTION A DEVELOPPER</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• VIOLENCE ET MALTRAITANCE</li> <li>• PRISE EN COMPTE DU SOIN</li> <li>• PARTICIPATION DES FAMILLES</li> <li>• REVISION DU PAI</li> </ul>

## ORGANISATION DES WEEK-ENDS, DES VACANCES ET DE L'ETE

- Optimiser les temps de préparation à travers la commission d'animation.
- Renforcer la solidarité inter-équipes.
- Améliorer nos capacités d'anticipation et d'accueil.
- Poursuivre et enrichir la diversification des lieux de séjour mise en place en 2010.
- Eviter trop de mouvements et de passages dans les locaux, notamment les chambres.
- Clarifier la lisibilité des actions éducatives menées pendant ces périodes.

*Du fait de son ouverture 365 jours par an, notre établissement est confronté à une organisation complexe des temps de week-ends et de vacances tant pour les usagers que pour les roulements de personnel. De nombreux paramètres sont à prendre en compte relatifs à la législation du travail mais aussi à la situation de chaque jeune (possibilités ou non de séjours en famille, visites médiatisées, départs et retours de colonie etc...). A cela viennent se greffer des contretemps, des imprévus qui génèrent de l'instabilité.*

*Depuis 2010, afin de réduire la violence liée à la promiscuité, nous distinguons les lieux de séjours des adolescents des lieux de séjour des plus jeunes. Les séjours sont localisés sur 2 sites : le fruitier (Bocage, la Motte Servolex) et la Vallée Bleue (Nord Isère, site partenaire).*

*Nous avons mis en place une alternance des groupes de petits et grands sur chacun des sites.*

*Dans le souci de proposer un cadre toujours plus contenant, nous avons limité le turn-over du personnel sur les vacances d'été. Depuis 2011, les vacances d'été sont divisées en trois périodes avec des équipes définies et stables pour chacune des périodes.*

## RESEAU DE PARTENAIRES

- Améliorer l'organisation des rencontres, la qualité des échanges et de la concertation.
- Définir plus clairement les modalités du travail auprès des usagers et de leurs familles (articulation des interventions de Partance, des éducateurs référents et des services sociaux)
- Etudier la possibilité de mettre en place un véritable Conseil de la Vie Sociale
- Etablir la démarche de suivi d'un jeune après sa sortie de l'établissement (passage de relais, modalité d'intervention et transfert de dossier)
- Evaluer les possibilités de limiter les admissions et les départs en urgence

- Etendre le réseau de partenaire pour mieux répondre aux besoins des usagers (familles de parrainages, lieux d'accueil et d'hébergement temporaires, séjour de remobilisation) en tenant compte des contraintes imposées par le département.

*Depuis 2011, sont mises en place des rencontres régulières avec la DTVS de Chambéry tant au niveau des cadres que des salariés. Ces réunions ont pour objectif de renforcer les liens de partenariat et la coordination de nos actions respectives.*

*Notamment, nous avons convenu que les demandes des partenaires extérieurs soient recentrées sur les membres de notre équipe de cadres et formulées si possible par écrit (mails). Ceci a pour objectif d'éviter des relations duelles, potentiellement exclusives et enfermantes entre référents MECS et référents DTVS.*

*En interne, un document a été établi précisant les modes d'intervention du service Partance : temps de présence plus ciblé sur les réunions hebdomadaires des équipes d'internat, recentrage sur l'accompagnement des familles les plus en difficulté, validation des interventions par la direction quelle que soit l'origine de la demande. Le service Partance reste un outil dont dispose l'établissement pour favoriser les liens et la collaboration avec les familles le temps du séjour de l'enfant dans l'institution.*

*Un travail de réflexion important est en cours concernant l'extension de notre réseau de partenaires, notamment pour nos jeunes les plus difficultés. Chaque année, nous constatons que quelques adolescents ne sont pas ou plus en mesure de s'adapter à la vie collective imposée par l'internat. Ils nécessitent un mode d'accompagnement éducatif plus individualisé, plus contenant, le temps de (re)construire des repères, de dépasser une période de crise, de retrouver un peu de sécurité interne. Pour autant, leur extrême fragilité requiert de la stabilité et donc une continuité des liens avec l'établissement d'origine. Pour cela, mettons en place des relais tout en maintenant le contact et en conservant le suivi du projet éducatif.*

*Ces relais existent mais sont insuffisamment développés et, de ce fait, ne permettent pas de répondre aux besoins de manière satisfaisante. Parmi eux :*

- *Un lieu d'accueil à Casablanca (Maroc) avec lequel nous construisons des séjours de remobilisation de quelques semaines à plusieurs mois. Une famille de parrainage accepte de recevoir un jeune qui a besoin de prendre de la distance par rapport à une situation difficile sur le plan personnel. Elle lui apporte un étayage de proximité et un accueil chaleureux pour lui permettre, dans un deuxième temps, de recréer du lien social par le biais de stages, d'associations, de découverte du pays et de ses traditions.*
- *Le Service Trajectoire (Gai logis) qui accueille pour quelques semaines et sur des temps déterminés un adolescent en grande souffrance. A travers des supports tels que les activités sportives, un éducateur est présent 24h/24 pour réaliser un accompagnement éducatif de proximité. Chaque période de 3 ou 4 jours donne lieu à un écrit et des rencontres entre les équipes sont organisées afin d'échanger au sujet de l'évolution du jeune et des actions à mettre en place.*
- *Les Petites structures éducatives (PSE) qui accueillent des jeunes dans un groupe restreint et dans une ambiance familiale. Il s'agit, pour ceux qui leur sont adressés, de trouver un peu d'apaisement et d'expérimenter un autre mode d'hébergement susceptible de mieux répondre à leurs besoins. Là encore, le partenariat permet de prendre le temps de construire, avec l'adolescent concerné et sa famille, des perspectives d'avenir mesurées, réfléchies qui n'amènent pas un sentiment de rejet, d'abandon.*

## **COLLABORATION ENTRE EQUIPES ET PLURIDISCIPLINARITE**

- Renforcer les liens entre les équipes de jour et les équipes d'internat afin d'optimiser la continuité des accompagnements éducatifs.
- Systématiser la pratique de la double référence
- Systématiser l'écrit pour faciliter la transmission, l'efficacité et la traçabilité des informations.
- Développer les échanges et la réflexion sur la pratique entre les équipes, voire avec d'autres institutions.

## COLLABORATION AVEC LES SERVICES COMMUNS A LA MECS ET AUX LYCEES

- Améliorer l'organisation et la sécurisation des dossiers des usagers.
- Poursuivre la limitation de la circulation des papiers en privilégiant l'informatisation.
- Etudier les modalités de restauration en fonction des besoins et rythmes de la Maison d'Enfants.

*Le matériel informatique obsolète a été remplacé par du matériel neuf sur l'ensemble de la MECS en 2009/2010 et l'ensemble du personnel est régulièrement sensibilisé à cet outil. Une charte informatique a été établie. Un informaticien est présent sur le site pour assurer la maintenance et un éducateur a suivi une formation spécifique pour le secondar le cas échéant.*

*Dans le cadre de la mutualisation, une nette réorganisation des tâches de chacun est effective depuis 2009.*

## ACTIVITE CULTURELLE ET ARTISTIQUE

- Poursuite de l'atelier d'expression, en lien avec le journal ODYNAL, avec l'intervention de Martine CANAL
- Poursuite des activités d'expression théâtrale
- Création d'un atelier musique (batterie) sous la direction de Yannick MESTRALLET, musicien et ancien de l'établissement.

## VIOLENCE ET MALTRAITANCE

(Entre usagers, entre professionnels, entre usagers et professionnels)

- Revoir les modes de prévention, de signalement, de sanction et de traitement des situations de violence.
- Identifier les possibilités de recours en cas de conflit, les instances de médiation.
- Développer le soutien aux personnes signalant ou subissant des actes de maltraitance.
- Réfléchir à la notion de protocoles dans ses apports et ses limites.
- Reprendre la question des devoirs de chacun souvent en retrait par rapport à celle des droits.

*La systématisation des séances d'analyse de la pratique par une intervenante extérieure sur l'ensemble des services et une meilleure organisation des mutualisations inter-équipes permettent déjà de limiter les phénomènes de violence. Une séquence spécifique d'évaluation interne sur la question de la bientraitance permettra prochainement de repenser nos modes d'accompagnement et d'inviter les personnels à une vigilance particulière sur ce point.*

## PRISE EN COMPTE DU SOIN

La question du soin reste importante compte tenu du nombre de jeunes qui nécessitent aujourd'hui un traitement spécifique et une attention particulière. Notre établissement bénéficie d'un quart de temps d'infirmière, ce qui ne permet pas de prendre en charge les soins mais tout au plus d'assister et d'accompagner les éducateurs et les jeunes.

- Assurer la mise en place et la continuité des soins, l'accompagnement des jeunes vers les praticiens qu'ils soient internes ou externes à l'établissement.
- Définir une démarche pour l'accès aux différents thérapeutes.
- Identifier clairement les professionnels responsables du soin au sein de l'établissement.
- Répertoire les besoins en matière de prévention, les actions à poursuivre ou à initier
- Eviter la confusion qui existe actuellement entre les prescriptions et les demandes.

- Veiller au remplissage systématique des fiches de suivi mise en place pour l'administration des soins courants et des traitements sur ordonnance.

*Toutefois, la question du soin est mieux intégrée au projet de chaque jeune. Elle fait l'objet d'échanges dans le cadre des réunions d'équipes pluridisciplinaires. Infirmière, psychologues, médecin psychiatre sont plus systématiquement sollicités pour l'élaboration et la mise en œuvre du projet de soin.*

*Le document unique de prévention des risques potentiels a été réactivé dans le cadre de la commission de sécurité.*

*Des sessions de formation aux premiers secours sont régulièrement organisées et visent la formation progressive de l'ensemble des personnels.*

*En 2010, une journée de sensibilisation aux risques des percings/tatouages s'est tenue au sein de notre établissement avec le concours de l'équipe médicale du REVIH-STS.*

## **PARTICIPATION DES FAMILLES**

Dans le cadre de l'évaluation interne, est envisagée l'organisation de **FORUMS** en direction des familles d'une part et des jeunes d'autre part. L'objectif est de recueillir l'avis des usagers sur le fonctionnement de l'établissement dans son ensemble.

## **REVISION DU PAI**

Le PAI est un outil dont s'est doté l'établissement il y a quelques années pour formaliser les actions mise en œuvre auprès des jeunes et des familles dans le cadre du projet personnalisé. Avec la pratique, ce document se révèle d'une utilisation complexe et mérite d'être révisé. Une **commission** sera mise en place afin de mieux l'adapter aux besoins actuels des équipes.

# **ANNEXES**

REFERENTIEL DE COMPETENCES DES EDUCATEURS

ORGANIGRAMME DE L'ETABLISSEMENT

# ANNEXE 1

## REFERENTIEL DE COMPETENCES DES EDUCATEURS

### *2 ) MISSION PRINCIPALE (Raison d'être du poste)*

**Accompagnement éducatif d'enfants et adolescents en difficultés familiales et sociales, dans le cadre de groupes d'internat ou d'un service d'accompagnement.**

**Dans le respect de la déontologie et de l'éthique du métier** (respecter le cadre légal, repérer et respecter les valeurs partagées par la profession, connaître et respecter le projet institutionnel, respecter le secret de la fonction, garantir le respect de la vie privée et la liberté des personnes, garantir le respect des cultures et des différences)

### *3 ) ACTIVITES EXERCEES OU TACHES A ACCOMPLIR*

#### **FONCTION 1 : ACCUEILLIR, ETABLIR UNE RELATION, ANALYSER LA DEMANDE**

- accueillir le jeune dans ce qu'il est, et avec bienveillance
- être attentif à ses attentes et à celles de sa famille, capacité d'observation
- construire avec lui un projet adapté à ses besoins, dans un travail d'équipe et avec les partenaires

#### **FONCTION 2 : ACCOMPAGNER LE JEUNE AU QUOTIDIEN**

- animer et réguler la vie de groupe, être présent, « vivre avec »,
- construire et animer des activités créatives, sportives, culturelles dans une visée éducative
- mobiliser les ressources du jeune dans un objectif d'autonomisation, d'épanouissement, de socialisation
- favoriser l'interaction avec l'environnement
- assurer le rôle de référent du jeune vis à vis de l'équipe et de l'institution, et des partenaires
- anticiper et faire face aux situations de crise, mettre en place des médiations
- assurer la sécurité du jeune et du groupe
- agir en lien avec la famille

#### **FONCTION 3 : TRAVAILLER EN EQUIPE ET EN RESEAU**

- travailler en équipe pluridisciplinaire, organiser son travail en relation avec celui de l'équipe
- participer à la conception et la mise en oeuvre des projets individualisés
- rédiger des bilans, des documents de synthèse, prendre des notes
- accompagner les stagiaires en formation, assurer un rôle de tutorat

#### **FONCTION 4 : COMMUNIQUER EN INTERNE ET EN EXTERNE**

- communiquer en interne, informer, proposer, participer activement au travail institutionnel
- communiquer en externe, en s'appuyant sur une pratique de réseau
- être ouvert aux partenaires professionnels, les informer, dans un esprit de partenariat

#### **FONCTION 5 : EVALUER SA PRATIQUE PROFESSIONNELLE**

- analyser et réinterroger son fonctionnement, dans un objectif d'efficacité
- participer à l'analyse du projet institutionnel et de l'activité quotidienne pour l'améliorer

#### **FONCTION 6 : OPTIMISER SA PRATIQUE PROFESSIONNELLE**

- être en phase avec l'évolution sociale,
- mettre à jour ses connaissances, se former,
- développer son potentiel et ses compétences,
- être ouvert à l'environnement et à son évolution

#### **FONCTION 7 : ASSURER LA GESTION ADMINISTRATIVE, BUDGETAIRE ET LOGISTIQUE DE SES ACTIVITES**

- répartir et organiser son temps
- effectuer les tâches administratives nécessaires au bon fonctionnement de l'institution (suivi des présences, et autres suivis : scolaire, extrascolaire, médical, familial)
- gérer les finances liées à la vie du groupe et des jeunes (caisse, budgets d'activités)
- veiller au respect des locaux et du matériel

## A) APTITUDES ET COMPETENCES

### **1** COMPETENCES TECHNICO - PROFESSIONNELLES

ACTIVITE OU TACHE (issue de la description de poste p.3)	APTITUDES TECHNIQUES ET PROFESSIONNELLES REQUISES (savoir-faire)	CONNAISSANCES DE BASE REQUISES (savoir)	TYPES DE MATERIEL OU DE SUPPORT A UTILISER	OBJECTIF, incidence sur le RESULTAT et QUALITE pour l'institution
<b>FONCTION 1 :</b> <b>Accueil, analyse de la demande</b> (à compter de la réception du dossier jusqu'à l'élaboration du Projet individualisé)	Adopter une attitude d'ouverture et d'écoute Observer Entendre, comprendre, analyser la demande Faire la synthèse, faire des propositions	Politiques sociales de l'enfance Fonctionnement des services administratifs de tutelle Les lois sociales, le cadre législatif de la loi 2002-2	Dossier du jeune Fiche « navette » d'admission Dossier d'admission Fiches « bilan en vue du projet »	Elaborer un projet individualisé cohérent et adapté et en conformité avec le cadre législatif
<b>FONCTION 2 :</b> <b>Accompagner le jeune ou le groupe au quotidien</b>	Capacité à mobiliser sur des projets (collectifs et individuels) Capacité à faire respecter un cadre Anticiper et faire face aux situations de crise, mettre en place des médiations Aménager l'espace dans un objectif de bien-être et de sécurité du jeune	Evolution de l'enfant et ado. Psychologie de l'enfant et ado. Dynamique des groupes Techniques d'animation de réunions Animation d'activités de groupe	Classeur d'observation Agenda de l'équipe Téléphone, informatique Fiche « Projet individualisé » Activités de loisirs, et culturelles Médias, outils multimédias, etc	Optimiser la socialisation du jeune Insertion scolaire et professionnelle
<b>FONCTION 3 :</b> <b>Travailler en équipe et en réseau</b>	Respect de l'autre et de ses compétences Tenir sa place Coopérer, partager, s'impliquer Capacité de prise de parole Capacité d'échange Capacité de synthèse Adaptation, acceptation, Savoir négocier, humilité	Dynamique des groupes Schéma départemental Organigramme Réseau des partenaires extérieurs Notions de partenariat, de projet	Cahier de liaison Réseau intranet Compte rendus et bilans d'évolution	Coordination des actions, recherche de complémentarités, de synergies pour rendre le processus d'accompagnement plus efficace Croiser les compétences pour une plus grande qualité de l'intervention
<b>FONCTION 4 :</b> <b>Communiquer en interne et en externe</b>	Participer à l'élaboration du projet institutionnel Favoriser l'expression, Donner du sens à son action En tant que référent, être porteur du travail de l'équipe	Maîtrise de l'écrit Maîtrise de l'expression orale Maîtrise des outils de communication (téléphone, informatique de base, Internet et intranet)	Apports, bilans Journal de l'établissement (Odynal) Conseil jeunes, Plaquette de l'établissement	Traçabilité et fiabilité des informations Favoriser l'évolution, l'innovation Transparence, visibilité de l'institution Promouvoir l'institution

ACTIVITE OU TACHE (issue de la description de poste p.3)	APTITUDES TECHNIQUES ET PROFESSIONNELLES REQUISES (savoir-faire)	CONNAISSANCES DE BASE REQUISES (savoir)	TYPES DE MATERIEL OU DE SUPPORT A UTILISER	OBJECTIF, incidence sur le RESULTAT et QUALITE pour l'institution
	Savoir rendre compte		Conseil de Direction Comité de pilotage du projet d'établissement	
<b>FONCTION 5 :</b> <b>Evaluer sa pratique professionnelle</b>	Evaluation des projets (Projet individualisé, activités...) Evaluation de son activité professionnelle Interrogation et remise en question de sa posture éducative	Politiques sociales Techniques et méthodes d'évaluation (personnelle et professionnelle)	Référentiel de l'emploi Rapports d'activités Audits Entretiens d'évaluation Réunions d'équipe hebdomadaires Supervision	Tendre vers plus d'objectivité Efficacité collective
<b>FONCTION 6 :</b> <b>Optimiser sa pratique professionnelle</b>	Etre ouvert à l'actualité Utiliser la formation permanente Travailler en pluridisciplinarité	Offres de formation Besoins de l'établissement Besoins personnels Besoins du secteur social	Plan de formation de l'établissement Lectures Colloques, journées de formation Formation interne et externe Tutorat	Adapter sa réponse aux besoins du publics accueilli Actualiser ses connaissances Enrichir son parcours professionnel Limiter la pression Accroître sa crédibilité
<b>FONCTION 7 :</b> <b>Gestion administrative, budgétaire et logistique</b>	Organiser son temps Rendre compte de son temps de travail Gérer les dépenses liées à ses activités Prévoir, établir des budgets Rendre des comptes précis et détaillés Tenir à jour les présences et les communiquer Gérer les ressources : suivre les consommations, éviter le gaspillage, répartir les moyens Analyser les besoins et formuler les demandes adaptées Assurer le travail d'information en direction des familles et des services partenaires (courriers, plannings, ...)	Gestion de caisse, tenue de compte Gestion d'un budget Notions de comptabilité de base Notions concernant le fonctionnement budgétaire de l'établissement Maîtrise minimale de l'outil informatique	Agenda Fiches de décompte horaires Emplois du temps Feuilles de calcul Excel  Réseau intranet Fiches de présence mensuelles, journalières  Courriers, plannings (vacances, week-end)	Optimiser le gestion du temps  Meilleure gestion financière  Le suivi des personnes et des activités est tenu à jour Fiabilité des informations  Meilleure communication

# ANNEXE 2

# ORGANIGRAMME DE L'ETABLISSEMENT

## MAISON D'ENFANTS - FONDATION DU BOCAGE - 1er SEPTEMBRE 2012

